
États financiers consolidés de Groupe d'Alimentation MTY inc.

30 novembre 2020 et 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe d'Alimentation MTY inc. et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 30 novembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés des résultats pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés de la situation financière aux 30 novembre 2020 et 2019;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514-205-5000, Téléc. : +1 514-876-1502

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mise à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune opinion ou autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces, ou les sauvegardes mises en place, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sonia Boisvert.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 17 février 2021

¹ *FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique no A116853*

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des résultats

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

		2020	2019
	Notes	\$	\$
Produits	28 et 33	511 117	550 942
Charges			
Charges d'exploitation	29 et 33	373 806	403 547
Amortissement – immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation	13 et 15	16 998	4 023
Amortissement – immobilisations incorporelles	16	30 876	29 185
Intérêts sur la dette à long terme		16 756	17 649
Charge d'intérêts nette se rapportant aux contrats de location	13	2 481	—
Perte de valeur – actifs au titre de droits d'utilisation	13	4 291	—
Perte de valeur – immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill	18	122 826	2 619
		568 034	457 023
Quote-part du résultat d'une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence		508	—
Autres produits (charges)			
Profit de change réalisé et latent		3 230	402
Produits d'intérêts		408	856
Profit à la décomptabilisation/modification d'obligations locatives		2 890	—
(Perte) profit à la cession d'immobilisations corporelles, d'actifs détenus en vue de la vente et d'immobilisations incorporelles		(466)	2 341
Réévaluation des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur	26	(1 602)	931
Perte au règlement de billets à ordre	26	—	(452)
		4 460	4 078
(Perte) bénéfice avant impôt		(51 949)	97 997
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	32		
Exigible		8 360	17 492
Différé		(23 414)	2 769
		(15 054)	20 261
Résultat net		(36 895)	77 736
Résultat net attribuable aux :			
Propriétaires		(37 108)	77 675
Participations ne donnant pas le contrôle		213	61
		(36 895)	77 736
Résultat par action	25		
De base		(1,50)	3,09
Dilué		(1,50)	3,08

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d’Alimentation MTY inc.
États consolidés du résultat global
 Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019
 (En milliers de dollars canadiens)

		2020	2019
	Notes	\$	\$
Résultat net		(36 895)	77 736
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net			
Perte latente provenant de la conversion des investissements dans des établissements à l'étranger		(12 660)	(1 431)
Économie d'impôt différé sur les écarts de change	32	42	245
Autres éléments du résultat global		(12 618)	(1 186)
Total du résultat global		(49 513)	76 550
Total du résultat global attribuable aux :			
Propriétaires		(49 726)	76 489
Participations ne donnant pas le contrôle		213	61
		(49 513)	76 550

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens)

	Réerves				Réserves totales	Bénéfices non distribués	Capitaux propres attribuables aux propriétaires	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital- actions	Autres	Surplus d'apport	Conversion de devises					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2018	312 161	(850)	1 512	450	1 112	296 341	609 614	1 281	610 895
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2019	—	—	—	—	—	77 675	77 675	61	77 736
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(1 186)	(1 186)	—	(1 186)	—	(1 186)
Résultat global							76 489	61	76 550
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. (note 8)	—	—	—	—	—	2	2	(112)	(110)
Rachat et annulation d'actions (note 23)	(1 222)	—	—	—	—	(4 005)	(5 227)	—	(5 227)
Dividendes	—	—	—	—	—	(16 713)	(16 713)	(498)	(17 211)
Rémunération à base d'actions (note 24)	—	—	583	—	583	—	583	—	583
Solde au 30 novembre 2019	310 939	(850)	2 095	(736)	509	353 300	664 748	732	665 480
Ajustement à l'application d'IFRS 16 (net d'impôt) (note 4)	—	—	—	—	—	(10 692)	(10 692)	—	(10 692)
Solde ajusté au 30 novembre 2019	310 939	(850)	2 095	(736)	509	342 608	654 056	732	654 788
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2020	—	—	—	—	—	(37 108)	(37 108)	213	(36 895)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(12 618)	(12 618)	—	(12 618)	—	(12 618)
Résultat global							(49 726)	213	(49 513)
Rachat et annulation d'actions (note 23)	(4 524)	—	—	—	—	(14 342)	(18 866)	—	(18 866)
Dividendes	—	—	—	—	—	(4 633)	(4 633)	(186)	(4 819)
Rémunération à base d'actions (note 24)	—	—	924	—	924	—	924	—	924
Solde au 30 novembre 2020	306 415	(850)	3 019	(13 354)	(11 185)	286 525	581 755	759	582 514

La Société a déclaré et versé les dividendes suivants :

	2020	2019
	\$	\$
0,185 \$ par action ordinaire (2019 – 0,66 \$ par action ordinaire)	4 633	16 713

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.
États consolidés de la situation financière

Aux 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens)

	Notes	2020 \$	2019 \$
Actifs			
À court terme			
Trésorerie		44 302	50 737
Débiteurs	9	55 886	65 129
Stocks	10	9 415	7 531
Actifs détenus en vue de la vente	11	—	10 459
Tranche à court terme des prêts à recevoir	12	1 527	4 082
Tranche à court terme des créances liées à des contrats de location-financement	13	90 303	—
Actif d'impôt exigible		420	563
Autres actifs		2 792	2 008
Charges payées d'avance et dépôts		6 750	9 284
		211 395	149 793
Prêts à recevoir	12	3 233	3 063
Créances liées à des contrats de location-financement	13	377 824	—
Actifs liés aux coûts de contrats		5 171	6 074
Actifs d'impôt différés	32	207	238
Participation dans une coentreprise	14	26 612	—
Immobilisations corporelles	15	16 551	21 363
Actifs au titre de droits d'utilisation	13	69 223	—
Immobilisations incorporelles	16	864 029	958 099
Goodwill	17	439 452	510 171
		2 013 697	1 648 801
Passifs et capitaux propres			
Passifs			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		111 372	100 762
Provisions	20	3 065	13 421
Passifs liés aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation		95 233	92 800
Passif d'impôt exigible		18 335	20 506
Tranche à court terme des produits différés et dépôts	21	13 747	18 761
Tranche à court terme de la dette à long terme	22	12 888	4 592
Tranche à court terme des obligations locatives		114 915	—
		369 555	250 842
Dette à long terme	22	447 654	536 058
Obligations locatives		443 834	—
Produits différés et dépôts	21	41 367	38 216
Impôt sur le résultat différé	32	128 773	158 205
		1 431 183	983 321

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés de la situation financière (suite)

Aux 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens)

		2020	2019
	Notes	\$	\$
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires			
Capital-actions	23	306 415	310 939
Réserves		(11 185)	509
Bénéfices non distribués		286 525	353 300
		581 755	664 748
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			
		759	732
		582 514	665 480
		2 013 697	1 648 801

Approuvé par le conseil d'administration le 17 février 2021

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens)

		2020	2019
	Notes	\$	\$
Activités d'exploitation			
Résultat net		(36 895)	77 736
Rajustements :			
Intérêts sur la dette à long terme		16 756	17 649
Charge d'intérêts nette se rapportant aux contrats de location	13	2 481	—
Amortissement – immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation	13 et 15	16 998	4 023
Amortissement – immobilisations incorporelles	16	30 876	29 185
Perte de valeur – immobilisations corporelles	18	3 166	959
Perte de valeur – actifs au titre de droits d'utilisation	13	4 291	—
Perte de valeur – immobilisations incorporelles et goodwill	18	119 660	1 660
Quote-part du résultat d'une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence		(508)	—
Profit à la décomptabilisation/modification d'obligations locatives		(2 890)	—
Perte (profit) à la cession d'immobilisations corporelles, d'actifs détenus en vue de la vente et d'immobilisations incorporelles		466	(2 341)
Réévaluation des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	26	1 602	(931)
Perte au règlement de billets à ordre	26	—	452
(Économie) charge d'impôt sur le résultat		(15 054)	20 261
Paiements de rémunération à base d'actions	24	924	583
		141 873	149 236
Impôt sur le résultat payé		(10 303)	(22 537)
Intérêts versés		(15 832)	(15 405)
Autres		573	2 978
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	34	17 341	(1 321)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		133 652	112 951
Activités d'investissement			
Sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions	7	—	(332 098)
Entrées de trésorerie liées aux acquisitions	7	—	2 459
Acquisition d'immobilisations corporelles	15	(4 197)	(5 166)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	16	(1 427)	(2 136)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles, d'actifs détenus en vue de la vente et d'immobilisations incorporelles		12 624	11 289
Participation dans une coentreprise	14	(19 105)	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(12 105)	(325 652)

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie (suite)

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens)

	Notes	2020	2019
		\$	\$
Activités de financement			
Émission de dette à long terme	34	20 000	327 399
Remboursement sur la dette à long terme	34	(109 137)	(73 852)
Paiement de loyers		(13 026)	—
Actions rachetées et annulées	23	(18 866)	(5 227)
Frais de financement capitalisés	34	(525)	(1 079)
Dividendes payés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales		(186)	(498)
Acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle de 9974644 Canada inc.	8	—	(110)
Dividendes versés		(4 633)	(16 713)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(126 373)	229 920
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie		(4 826)	17 219
Effet des taux de change sur la trésorerie		(1 609)	1 214
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		50 737	32 304
Trésorerie à la clôture de l'exercice		44 302	50 737

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
1. Description des activités	14
2. Base d'établissement	14
3. Méthodes comptables	15
4. Modifications comptables	28
5. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations	32
6. Modifications comptables futures	34
7. Acquisitions d'entreprises	36
8. Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	41
9. Débiteurs	41
10. Stocks	41
11. Actifs détenus en vue de la vente	42
12. Prêts à recevoir	42
13. Contrats de location	42
14. Participation dans une coentreprise	44
15. Immobilisations corporelles	45
16. Immobilisations incorporelles	46
17. Goodwill	47
18. Perte de valeur – Immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill	47
19. Facilité de crédit	49
20. Provisions	50
21. Produits différés et dépôts	51
22. Dette à long terme	52
23. Capital-actions	52
24. Options sur actions	53
25. Résultat par action	54
26. Instruments financiers	54
27. Informations sur le capital	58
28. Produits	59
29. Charges d'exploitation	60
30. Garantie	60
31. Passifs éventuels	60
32. Impôt sur le résultat	61
33. Information sectorielle	63
34. Tableau des flux de trésorerie	65
35. Transactions entre parties liées	66

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

1. Description des activités

Le Groupe d'Alimentation MTY inc. (la « Société ») est un franchiseur exerçant ses activités dans le secteur de la restauration rapide et à service complet. Ses activités consistent à franchiser des concepts, à exploiter des établissements lui appartenant et à vendre des produits au détail sous une multitude d'enseignes. La Société exploite également un centre de distribution et une usine de transformation des aliments, tous deux situés dans la province de Québec.

La Société a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et est inscrite à la Bourse de Toronto (« TSX »). Son siège social se situe au 8210, route Transcanadienne, Ville Saint-Laurent (Québec).

2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés (les « états financiers ») ont été dressés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'indiquent les méthodes comptables décrites ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou qu'il soit estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour en fixer à la date d'évaluation. La juste valeur, aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers, est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait :

- Aux opérations dont le paiement est fondé sur des actions, qui entrent dans le champ d'application de la Norme internationale d'information financière (« IFRS ») 2, *Paiement fondé sur des actions*;
- Aux opérations de location, qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 16, *Contrats de location*;
- Aux évaluations qui présentent certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans la Norme comptable internationale (« IAS ») 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie en fonction du niveau (1, 2 ou 3) auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité; cette hiérarchie est décrite ci-dessous:

- Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et les montants des tableaux sont arrondis au millier de dollars près (000 \$), sauf indication contraire.

Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société ont été dressés conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standard Board (« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers le 17 février 2021.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes visées par les états financiers consolidés, à l'exception des contrats de location et des partenariats décrits ci-après ou dans les notes 4, 13 et 14 des présents états financiers consolidés.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des entités (y compris des entités ad hoc) contrôlées par la Société et ses filiales. La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- Détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- Est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et
- A la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les principales filiales sont les suivantes :

Principales filiales	Participation aux capitaux propres (%)	
	2020	2019
MTY Franchising Inc.	100	100
MTY Franchising USA, Inc.	100	100
BF Acquisition Holdings, LLC	100	100
Built Franchise Systems, LLC	100	100
CB Franchise Systems, LLC	100	100
Papa Murphy's Holdings Inc.	100	100
9974644 Canada Inc.	65	65
10220396 Canada Inc.	80	80

La Société réévalue si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Si la Société ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, elle a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. La Société prend en considération tous les faits et circonstances pertinents lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, y compris les suivants :

- Le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits de vote détenus respectivement par d'autres et à leur dispersion;
- Les droits de vote potentiels détenus par la Société, d'autres détenteurs ou d'autres parties;
- Les droits découlant d'autres accords contractuels; et
- Les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que la Société a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les tendances du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

La Société consolide une filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de la consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. Précisément, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans les états des résultats et des autres éléments du résultat global à compter de la date où la Société acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Le résultat net et chaque composant des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de la Société.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Méthode de consolidation (suite)

Les transactions, charges, soldes et produits intersociétés sont tous entièrement éliminés lors de la consolidation.

Changements dans les participations de la Société dans des filiales existantes

Les changements dans les participations de la Société dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements de leurs participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux propriétaires de la Société.

Lorsque la Société perd le contrôle d'une filiale, un profit ou une perte est comptabilisé en résultat net et est calculé comme l'écart entre i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée; et ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à cette filiale sont comptabilisés comme si la Société avait directement sorti les actifs ou les passifs connexes de la filiale (c.-à-d. reclassé en résultat net ou transféré à une autre catégorie de capitaux propres, tel que le spécifient ou le permettent les IFRS applicables). La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle est considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IFRS 9, *Instruments financiers*, s'il y a lieu, ou comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou une coentreprise.

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition (note 7). La contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, calculée comme étant la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par la Société et des passifs engagés par la Société auprès des anciens propriétaires de l'entreprise acquise en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur, sauf les actifs ou les passifs d'impôt différé, qui sont constatés et évalués conformément à IAS 12, *Impôts sur le résultat*.

Le goodwill est calculé comme étant l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant) sur le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, après la réévaluation, le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris est plus élevé que la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant), l'excédent est comptabilisé immédiatement au résultat net en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Le goodwill reflète l'incidence de l'acquisition sur la capacité de la Société de générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, lesquelles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles identifiables.

Une participation ne donnant pas le contrôle constitue un droit de propriété actuel et ses porteurs ont droit à une quote-part de l'actif net de la société en cas de liquidation. Cette participation peut être initialement évaluée soit à la juste valeur, soit selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. La méthode d'évaluation est choisie selon la transaction.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Regroupements d'entreprises (suite)

Lorsque la contrepartie transférée par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs ou des passifs liés à un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme une partie de la contrepartie transférée dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de « période d'évaluation » sont comptabilisées de manière rétrospective, et les ajustements correspondants sont comptabilisés à même le goodwill. Les ajustements de période d'évaluation sont des ajustements qui découlent d'informations additionnelles obtenues durant la « période d'évaluation » (qui ne peut excéder un an à compter de la date d'acquisition) à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée aux dates de clôture ultérieures, et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres. La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture ultérieures conformément à IFRS 9 ou à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, selon le cas, et le profit ou la perte correspondant est comptabilisé en résultat net.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la participation précédemment détenue par la Société dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle la Société obtient le contrôle), et le profit ou la perte découlant de cette réévaluation, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants liés aux participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net lorsqu'un tel traitement aurait été approprié si ces participations avaient été cédées.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, la Société mentionne dans ses états financiers les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective pendant la période d'évaluation (voir ci-dessus), ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés, afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date de l'acquisition de l'entreprise, déduction faite des cumuls des pertes de valeur, le cas échéant.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») et qu'une partie des activités de cette unité est cédée, le goodwill lié aux activités cédées est inclus dans la valeur comptable des activités lors de la détermination du profit ou de la perte sur cession des activités. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives des activités et de la part de l'UGT conservée.

Comptabilisation des produits

Les méthodes comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Produits tirés des établissements franchisés

- i) Les redevances sont fondées soit sur un pourcentage des ventes brutes déclarées par les franchisés, soit sur des frais mensuels fixes. Elles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, au fur et à mesure qu'elles sont acquises, selon la teneur de l'accord visé.
- ii) Les droits d'entrée (droits de franchise initiaux) sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de franchise lorsque les obligations d'exécution rattachées aux droits de franchise sont remplies. L'amortissement commence à l'ouverture du restaurant.
- iii) Les droits payés d'avance en lien avec les ententes-cadres de licence sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée des ententes-cadres de licence.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Produits tirés des établissements franchisés (suite)

- iv) Les droits de renouvellement et de transfert sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de franchise visé.
- v) Les produits de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés lorsque la construction et la rénovation sont complétées.
- vi) La Société touche des revenus locatifs de certains contrats de location qu'elle détient, de même que de la location d'enseignes. Les revenus locatifs qui ne sont pas inclus dans l'évaluation de la créance liée à un contrat de location-financement en vertu d'IFRS 16 sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location visé.
- vii) La Société comptabilise des produits de droits abandonnés proportionnellement à l'exercice des droits rattachés à chaque carte-cadeau, en se fondant sur le profil historique de présentation des cartes-cadeaux pour paiement. La Société facture en outre divers frais de programme à ses franchisés à mesure que les cartes-cadeaux sont présentées pour paiement. Notons que ceci ne s'applique pas au passif lié à des cartes-cadeaux repris lors d'une acquisition d'entreprise, lequel est comptabilisé à la juste valeur à la date d'acquisition.
- viii) La Société reçoit des contreparties de certains fournisseurs; celles-ci sont généralement gagnées en fonction de la valeur des achats effectués pendant l'exercice. Les ententes qui comprennent, outre des frais courants, des frais d'entrée payés d'avance, sont comptabilisées selon la méthode linéaire sur leur durée respective. Les contreparties de fournisseurs sont comptabilisées en tant qu'autres produits de franchise au fur et à mesure de leur acquisition.

Produits tirés de la transformation des aliments, de la distribution et de la vente au détail

Les produits liés à la transformation des aliments, à la distribution et à la vente au détail sont comptabilisés lorsque le client a le contrôle des biens, ce qui survient généralement lorsqu'ils sont livrés au client ou reçus par celui-ci, selon les conditions spécifiques de l'entente.

Produits tirés des cotisations à un fonds promotionnel

Les cotisations au fonds promotionnel sont fondées sur un pourcentage des ventes brutes déclarées par les franchisés. Les transferts correspondants des cotisations au fonds promotionnel sont constatés séparément et inclus dans les créditeurs et charges à payer. La Société n'est pas autorisée à retenir les cotisations ainsi reçues et est tenue d'utiliser ces fonds aux seules fins de défrayer des enseignes spécifiques de leurs publicité et marketing. La Société facture parfois des frais pour l'administration des fonds promotionnels. Les montants combinés payables résultants des fonds promotionnels totalisent des surplus de 20 529 \$ (2019 – 12 054 \$). Ces montants sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

Produits tirés des établissements appartenant à la Société

Les produits tirés des établissements appartenant à la Société sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients.

Actifs liés aux coûts du contrat

La Société comptabilise les coûts marginaux d'obtention d'un contrat en tant qu'actifs si elle s'attend à les recouvrer, à moins que leur période d'amortissement soit inférieure à un an, auquel cas, par mesure de simplification, les coûts sont comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts sont amortis dans les charges d'exploitation sur la durée du contrat de franchise visé.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Actifs détenus en vue de la vente

L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer si des actifs répondent aux critères d'un classement en tant qu'actifs « détenus en vue de la vente » dans les états consolidés de la situation financière. Les critères pris en compte par la direction comprennent l'existence d'un plan de cession des actifs et l'engagement de poursuivre ce plan, le prix de vente prévu des actifs, le calendrier prévu de réalisation de la vente planifiée et la période pendant laquelle les montants ont été classés dans les actifs détenus en vue de la vente. La Société revoit les critères relatifs aux actifs détenus en vue de la vente chaque trimestre et reclasse ces actifs depuis ou vers cette catégorie, selon le cas. De plus, il est nécessaire d'évaluer et de comptabiliser les actifs détenus en vue de la vente au moindre de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Location

La Société conclut des contrats de location à l'égard d'emplacements franchisés et d'établissements propriétaires, de bureaux et d'équipements dans le cours normal des affaires. Elle applique IFRS 16 depuis le 1^{er} décembre 2019. Les incidences de l'application d'IFRS 16 sur les états financiers de la Société sont précisés à la note 4.

La Société en tant que preneur

La Société comptabilise les obligations locatives et les actifs au titre de droit d'utilisation correspondants, sauf dans le cas des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur, qui sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat visé. La Société comptabilise la dotation aux amortissements pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les intérêts sur les obligations locatives.

La Société en tant que bailleur

Lorsque la Société conclut un contrat de sous-location en tant que bailleur intermédiaire, elle La Société Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location visé.

Lorsque la Société conclut un contrat de sous-location en tant que bailleur intermédiaire, elle comptabilise le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. La Société doit alors classer le contrat de sous-location en tant que contrat de location-financement ou en tant que contrat de location simple par rapport à l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal. Dans le cas d'un contrat de sous-location classé en tant que contrat de location-financement, la Société décomptabilise l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal qui est transféré au sous-locataire et comptabilise une créance liée à un contrat de location-financement. En qualité de bailleur intermédiaire, la Société conserve l'obligation locative issue du contrat de location principal dans son état consolidé de la situation financière. Pendant la durée du contrat de sous-location, la Société comptabilise à la fois les produits financiers se rapportant au contrat de sous-location et des charges d'intérêts se rapportant au contrat de location principal.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, les contrats de location étaient classés en tant que contrats de location-financement lorsque les modalités du contrat de location faisaient en sorte que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété étaient transférés au locataire. Tous les autres contrats de location étaient classés en tant que contrats de location simple.

La Société en tant que bailleur

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple étaient comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location visé.

La Société en tant que preneur

Les paiements au titre de contrats de location simple étaient comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location, sauf si une autre méthode était plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procuraient des avantages économiques. Les loyers conditionnels liés aux contrats de location simple étaient comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils étaient engagés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Location (suite)

Dans le cas où des incitatifs à la location étaient accordés lors de la négociation des contrats de location simple, ils étaient comptabilisés en tant que passif. L'ensemble des avantages tirés des incitatifs était comptabilisé en réduction des charges locatives de façon linéaire, sauf si une autre méthode était plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procuraient des avantages économiques.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées en résultat net sur une base systématique sur les périodes au titre desquelles la Société comptabilise en charges les coûts liés que les subventions sont censées compenser.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, le dollar canadien. Chaque entité de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle; les éléments des états financiers de chaque entité sont évalués en utilisant cette monnaie. La monnaie fonctionnelle est celle de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs d'un établissement à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis dans la monnaie de présentation au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de change qui résultent de la conversion d'un établissement à l'étranger sont comptabilisés dans les réserves. Lors de la sortie totale ou partielle du placement dans un établissement à l'étranger, l'écart de conversion des monnaies étrangères ou une partie de celui-ci sera comptabilisé à l'état des résultats en tant qu'autres produits (charges).

Imposition

La charge d'impôt sur le résultat correspond à la somme de l'impôt actuellement exigible et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt actuellement exigible est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice et sur les ajustements aux provisions d'exercices précédents. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice inscrit dans l'état consolidé des résultats en raison des éléments des produits ou des charges qui sont imposables ou déductibles pour d'autres exercices et des éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif de la Société lié à l'impôt exigible est calculé selon les taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est constaté pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et leurs valeurs fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel pourront être imputées ces différences temporaires déductibles. Ces actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si les différences temporaires découlent d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable. En outre, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel pourra être imputée la différence temporaire et que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Imposition (suite)

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Impôt exigible et impôt différé pour l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils concernent des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement. Lorsque l'impôt exigible ou l'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est comprise dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Immobilisations corporelles

Les terrains et les bâtiments qui sont détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, ou à des fins administratives, sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement cumulé (bâtiments) et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les coûts directement attribuables à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Le matériel, les améliorations locatives, le matériel roulant et le matériel informatique sont présentés au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé de manière à éliminer le coût ou l'évaluation des actifs (autres que les terrains), diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité, au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective.

Un élément d'immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément d'immobilisations corporelles est déterminé comme étant la différence entre le produit des ventes et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

L'amortissement est basé sur les durées suivantes :

Bâtiments	Linéaire	25 à 50 ans
Matériel	Linéaire	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Moindre de la durée du bail ou durée d'utilité
Matériel roulant	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 7 ans

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est comptabilisé de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées d'utilité estimées et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations incorporelles (suite)

Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et sont par conséquent comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle, déterminé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'actif et sa valeur comptable, est comptabilisé en résultat net lors de la décomptabilisation de l'actif.

La Société révisé à chaque période de présentation la durée d'amortissement de ses immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée. La Société révisé également à chaque période de présentation les durées d'utilité de ses immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée afin d'établir si les événements et circonstances continuent de justifier que ces immobilisations incorporelles aient une durée d'utilité indéterminée.

Les immobilisations incorporelles suivantes figurent actuellement dans les livres de la Société :

Droits de franchise et droits de franchise maîtresse

Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur des flux de rentrées futurs estimés générés par l'acquisition de franchises. Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse sont généralement amortis de façon linéaire sur la durée des accords, qui varie généralement entre 10 et 20 ans.

Droits de substitution

Les droits de substitution sont des droits que la Société peut exercer afin de prendre possession des lieux loués et du contrat de location d'un établissement franchisé en cas de défaut de paiement. Ces droits acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'acquisition et sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat de franchise.

Marques de commerce

Les marques de commerce acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'acquisition et elles ne sont pas amorties. Il a été déterminé que les marques de commerce avaient une durée d'utilité indéterminée en raison de la forte reconnaissance qui leur est associée et de leur capacité à générer des produits dans une conjoncture économique changeante, et ce pour une durée indéterminée.

Autres

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement un logiciel acheté qui a été amorti de façon linéaire sur sa durée de vie.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Dépréciation des actifs à long terme

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer un mode d'affectation raisonnable et cohérent, les actifs de support sont également affectés aux UGT prises individuellement, ou au plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé. La majorité des immobilisations incorporelles de la Société n'ont pas de flux de rentrées indépendants de ceux générés par d'autres actifs et en conséquence, elles sont soumises au test de dépréciation de leurs UGT respectives. Pour la majorité des actifs à long terme de la Société, le plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé se situe au niveau de la marque, qui comprend des droits de franchise, des marques de commerce et des licences permanentes.

Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont indéterminées sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il existe une indication que l'actif ait pu subir une perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, la valeur des flux de trésorerie futurs estimés est actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net. La Société ne réduit pas la valeur comptable d'un actif en deçà du plus élevé de sa juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de sa valeur d'utilité.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'UGT) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Perte de valeur du goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT (« l'unité de goodwill ») qui sont considérés représenter le plus bas niveau au sein du groupe auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Au 30 novembre 2020, le goodwill est affecté comme suit :

	Description de l'unité de goodwill
Goodwill de source canadienne	Un groupe d'UGT comprenant les marques acquises au sein du secteur opérationnel Canada.
Goodwill de source américaine et internationale, à l'exclusion du goodwill de Papa Murphy's	Un groupe d'UGT comprenant les marques acquises au sein du secteur opérationnel États-Unis/International, à l'exclusion de la marque Papa Murphy's.
Goodwill lié à Papa Murphy's	Une UGT comprenant la marque Papa Murphy's

Une unité de goodwill à laquelle le goodwill a été affecté fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, au 31 août, ou plus fréquemment lorsqu'il y a une indication que l'unité de goodwill peut être dépréciée. Si la valeur recouvrable de l'unité de goodwill est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur réduit la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité de goodwill. Toute perte de valeur concernant un goodwill est comptabilisée directement en résultat net dans l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Perte de valeur du goodwill (suite)

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, la valeur des flux de trésorerie futurs estimés est actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les placements à court terme, s'il en est, dont l'échéance à l'acquisition est généralement de trois mois ou moins ou qui sont rachetables en tout temps à pleine valeur et dont le risque de variation de valeur n'est pas important.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des produits finis comprend une quote-part des coûts indirects de production fondée sur la capacité de production normale.

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats pour la construction et la vente d'établissements franchisés. Les travaux en cours connexes comprennent tous les coûts directs liés à la construction de ces établissements et sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des stocks, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Instruments financiers

Classement des actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers (autres que des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)) sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers à la JVRN sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers comme ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») ou à la JVRN, en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui ne correspondent qu'à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le solde du principal. À moins qu'il ne soit désigné comme étant évalué à la JVRN, un actif financier est ultérieurement évalué à la JVAERG s'il est détenu dans un modèle économique visant à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers et si les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui ne correspondent qu'à des remboursements de principal et des versements d'intérêts. Les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêt ou dont la détention ne s'inscrit pas dans un modèle économique qui vise la perception de flux de trésorerie contractuels ou la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont évalués à la JVRN. Les actifs financiers évalués à la JVRN et toute modification qui leur est apportée sont comptabilisés en résultat net.

La Société classe actuellement sa trésorerie, ses débiteurs et ses prêts à recevoir en tant qu'actifs évalués au coût amorti.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits tirés des instruments d'emprunt classés dans une autre catégorie que celle des actifs financiers à la JVRN sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation d'actifs financiers

La Société a adopté l'approche simplifiée des pertes de crédit attendues (« PCA ») pour ses créances clients, comme le permet IFRS 9. L'approche simplifiée prévue sous IFRS 9 permet de comptabiliser une provision pour PCA pour la durée de vie à l'égard de toutes les créances clients et comporte également des informations prospectives. Les PCA pour la durée de vie correspondent aux PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue.

Dans le cas du solde de ses prêts à recevoir comptabilisés au coût amorti, la Société a appliqué le modèle général des PCA. Contrairement à l'approche simplifiée, le modèle général des PCA demande d'apprécier s'il y a eu augmentation importante du risque de crédit. La Société considère la probabilité d'une défaillance lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier et vérifie s'il y a augmentation importante du risque de crédit de façon continue d'un trimestre à l'autre. Pour déterminer s'il y a augmentation importante du risque de crédit, la Société compare le risque d'une défaillance à l'égard de l'actif à la date de présentation de l'information au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'actif financier.

Une augmentation importante du risque de crédit s'apprécie à partir des variations de la probabilité d'une défaillance depuis la comptabilisation initiale et des informations qualitatives spécifiques à l'emprunteur, ou lorsque les prêts sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Les prêts sont considérés comme douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 90 jours ou lorsqu'il est permis de douter du recouvrement ultime du principal ou des intérêts. Les prêts qui sont en souffrance depuis 180 jours sont dépréciés à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Selon le modèle général des PCA d'IFRS 9, la dépréciation est estimée sur une base individuelle. La Société considère aussi l'information prospective raisonnable et cohérente disponible pour apprécier le risque de défaillance.

Lorsque le risque de défaillance est jugé faible ou lorsqu'il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, les PCA sont établies pour les 12 mois à venir et représentent la portion des PCA pour la durée de vie qui correspond aux PCA des cas de défaillance dont l'instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois de la date de présentation de l'information. Si une augmentation importante du risque de crédit survient au cours d'un trimestre, la dépréciation est fondée sur les PCA pour la durée de vie.

Décomptabilisation d'actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque la Société transfère à une autre entité l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir et du profit ou de la perte cumulé(e) qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ajoutés aux capitaux propres est comptabilisée en résultat net.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier seulement lorsque les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Classement des passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes étant comptabilisés en résultat net dans la période où le passif est décomptabilisé, sauf s'il s'agit de passifs financiers classés comme étant évalués à la JVRN. Ces passifs financiers, y compris les passifs dérivés et certaines obligations, sont ultérieurement évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net dans la période où elles surviennent. Les passifs financiers désignés comme étant évalués à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre de la Société étant comptabilisées en résultat net.

Classement des passifs financiers

Créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Facilité de crédit renouvelable	Coût amorti
Indemnités de résiliation de contrat et retenues ne portant pas intérêt	Coût amorti
Contrepartie éventuelle relative à l'acquisition de Yuzu Sushi et de Allô! mon coco	JVRN
Billets à ordre de Houston Avenue Bar & Grill	JVRN
Obligation de rachat de billets à ordre de Houston Avenue Bar & Grill et de Industria Pizzeria + Bar	JVRN
Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	JVRN
Option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle	JVRN
Obligation de rachat de la participation du partenaire dans une coentreprise	JVRN
Swap de taux d'intérêt	JVRN

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société doive éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation par la direction des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation à la fin de la période de présentation, et sont actualisées lorsque l'effet est important. Elles sont comptabilisées au coût des marchandises vendues et loyers (note 29) à l'état consolidé des résultats.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée en tant qu'actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et que la valeur de la créance peut être évaluée de manière fiable.

Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque la Société a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

Procès, litiges et établissements fermés

Des provisions pour les coûts prévus liés aux procès, aux litiges et au règlement des contrats de location d'établissements fermés, à l'exception des obligations locatives déjà comptabilisées conformément à IFRS 16, sont constatées lorsqu'il devient probable que la Société devra éteindre l'obligation, selon les meilleures estimations de la direction quant aux dépenses requises pour éteindre l'obligation de la Société.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Provisions (suite)

Passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises

Les passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. À la fin des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, ces passifs éventuels sont évalués au plus élevé du montant qui aurait été comptabilisé en vertu d'IAS 37 et du montant initialement comptabilisé diminué du cumul de l'amortissement comptabilisé, le cas échéant.

Passifs liés aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation

Les passifs liés aux cartes-cadeaux correspondent aux passifs associés aux soldes inutilisés de cartes de paiement rechargeables. Les passifs liés aux programmes de fidélisation correspondent à la valeur en argent des points de fidélité gagnés et inutilisés par les clients.

Les divers établissements franchisés et appartenant à la Société, de même que des tiers, vendent des cartes-cadeaux qui ne sont honorées que pour l'achat d'aliments et de boissons dans les établissements franchisés et appartenant à la Société. Les produits de la vente de cartes-cadeaux sont inclus dans les passifs liés aux cartes-cadeaux jusqu'à ce que le client présente sa carte comme méthode de paiement des aliments et boissons achetés.

Étant donné la nature même des cartes-cadeaux, la Société n'est pas en mesure de déterminer quelle portion du passif lié aux cartes-cadeaux sera utilisée au cours des 12 prochains mois. En conséquence, le passif associé aux soldes inutilisés des cartes-cadeaux est intégralement considéré comme un passif courant.

Produits différés et dépôts

La Société comptabilise des produits différés et dépôts à l'égard de sommes reçues auxquelles correspondent des services ou des biens qui n'ont pas encore été rendus ou acquis, selon le cas. Il s'agit essentiellement de dépôts relatifs à des droits de franchise, de loyers non acquis et d'apports de fournisseurs. Ces produits sont constatés lorsque les obligations contractuelles ont été remplies et que les services ou biens ont été rendus ou livrés, selon le cas.

Accords de rémunération fondée sur des actions

La Société évalue les options sur actions attribuées aux employés qui sont acquises par tranches spécifiques pendant la période de service sur la base de la juste valeur de chaque tranche à la date d'attribution, et ce au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. En se fondant sur l'estimation faite par la Société des instruments de capitaux propres qui seront éventuellement acquis, une charge de rémunération est comptabilisée dans la période d'acquisition applicable à la tranche, de même qu'une augmentation correspondante au surplus d'apport. La note 24 fournit des précisions sur l'établissement de la juste valeur des transactions fondées sur des actions qui sont réglées en instruments de capitaux propres.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits devraient être acquis; l'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net de sorte que la charge cumulative reflète l'estimation révisée, avec ajustement correspondant du surplus d'apport. Lorsque les options sur actions sont exercées, le capital-actions est crédité de la somme de la contrepartie payée et de la portion afférente préalablement comptabilisée au surplus d'apport.

Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante identifiable de la Société qui se livre à des activités commerciales dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des charges et produits relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société, et pour laquelle de l'information financière distincte est disponible. Des informations sectorielles sont fournies à l'égard des secteurs opérationnels de la Société (note 33), lesquels sont établis en fonction de la structure de gestion de la Société et de sa structure interne de présentation de l'information financière. Les résultats d'exploitation de tous les secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par les chefs de l'exploitation en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Partenariats

Les partenariats sont des entreprises sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint aux termes de contrats qui exigent le consentement unanime des parties à l'égard des décisions qui portent sur les activités ayant une incidence importante sur les rendements de l'entreprise. Lorsque la Société a des droits sur l'actif net de l'entreprise, le partenariat est classé en tant que coentreprise et comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'entreprise, le partenariat est classé en tant qu'entreprise commune et la Société comptabilise chacun de ses actifs et passifs et chacune de ses transactions, y compris sa quote-part des éléments détenus ou engagés conjointement, relatifs à l'entreprise commune.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations dans des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour présenter la quote-part de la Société dans le résultat net et les variations des autres éléments du résultat global de l'entité. Lorsque la quote-part de la Société des pertes d'une coentreprise est égale ou supérieure à sa participation dans cette entité, la Société ne comptabilise aucune perte ultérieure, sauf si elle engage des obligations ou verse des paiements au nom de la coentreprise.

Les profits latents découlant d'opérations avec des coentreprises sont éliminés en proportion de la participation de la Société dans la coentreprise. Lorsque la Société vend des produits ou des services à ses coentreprises, l'élimination des profits latents est prise en compte dans la valeur comptable de l'investissement dans les entités mises en équivalence aux états consolidés de la situation financière et dans la quote-part du résultat net des entités mises en équivalence aux états consolidés des résultats.

4. Modifications comptables

IFRS 16, Contrat de location

Le 1^{er} décembre 2019, la Société a appliqué IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée. La Société n'a pas retraité l'information comparative de l'exercice financier 2019, comme le permettent les dispositions transitoires spécifiques formulées dans la norme. L'effet cumulatif de l'application de la nouvelle norme à l'égard des contrats de location est donc présenté dans le bilan d'ouverture au 1^{er} décembre 2019.

IFRS 16 introduit des exigences nouvelles ou modifiées en matière de comptabilisation des contrats de location. La norme fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs; elle a préséance sur IAS 17, *Contrats de location*, et les indications interprétatives qui l'accompagnent.

Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). Les charges liées aux contrats de location qui étaient précédemment comptabilisées aux charges d'exploitation, principalement en tant que coûts d'occupation, seront comptabilisées en amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et comme charge financière au titre de la désactualisation des obligations locatives.

Dans le cas où la Société agit comme bailleur, les produits liés aux contrats de location auparavant comptabilisés en tant que produits de location seront comptabilisés comme produits financiers. IFRS 16 modifiera également la présentation des flux de trésorerie liés aux contrats de location dans les états consolidés des flux de trésorerie de la Société, mais sans entraîner de différence dans les montants de trésorerie transférés entre les parties à un contrat de location. Bien que la norme n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs, elle modifie la façon selon laquelle le bailleur intermédiaire détermine le classement de contrats de sous-location entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Sous IFRS 16, ce classement repose sur le fait que le contrat de sous-location transfère ou non les risques et avantages significatifs de l'actif au titre de droits d'utilisation.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

4. Modifications comptables (suite)

IFRS 16, Contrats de location (suite)

En appliquant IFRS 16 pour la première fois, la Société a choisi de retenir les mesures de simplification suivantes que la norme autorise :

- Ne pas réévaluer, en vertu d'IFRS 16, les contrats qui avaient été identifiés comme contrats de location en vertu de normes comptables précédentes (IAS 17 et, publiée par le Comité d'interprétation des IFRS (« IFRIC »), l'Interprétation IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*);
- Utiliser la provision pour les contrats de location déficitaires au lieu d'effectuer un test de dépréciation;
- Exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre de droits d'utilisation à la date de première application;
- Comptabiliser les contrats de location simple dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois au 1^{er} décembre 2019 comme s'il s'agissait de contrats de location à court terme et de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur; et
- Utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation.

L'incidence de l'application d'IFRS 16 sur les états financiers de la Société est décrite ci-après.

Incidence sur la comptabilisation par le preneur

IFRS 16 change la façon dont la Société comptabilise les contrats de location qui étaient auparavant classés comme des contrats de location simple selon IAS 17 et qui étaient donc comptabilisés hors bilan.

En appliquant IFRS 16 à tous les contrats de location (sauf ceux mentionnés plus loin), la Société :

- Comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives dans les états consolidés de la situation financière, évalués initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs;
- Comptabilise la dotation aux amortissements pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les intérêts sur les obligations locatives dans les états consolidés des résultats; et
- Répartit le total de la sortie de trésorerie en une partie principale (présentée dans les activités de financement) et une partie intérêts (présentée dans les activités d'exploitation) dans les états consolidés des flux de trésorerie.

Selon IFRS 16, les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation conformément à IAS 36. Cette exigence remplace l'exigence antérieure de comptabiliser une provision pour les contrats de location déficitaires.

Dans le cas des contrats de location à court terme (ceux d'une durée de 12 mois ou moins) et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, la Société a choisi de comptabiliser une charge locative linéaire, comme le permet IFRS 16. Cette charge est présentée dans les charges d'exploitation, principalement en tant que charge d'occupation, dans les états consolidés des résultats.

En appliquant IFRS 16, la Société a comptabilisé des obligations locatives qui se rapportent aux contrats de location qui étaient auparavant classés comme contrats de location simple selon les principes d'IAS 17. Ces obligations ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers résiduels, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société au 1^{er} décembre 2019. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré du preneur appliqué aux obligations locatives le 1^{er} décembre 2019 était de 2,749%.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

4. Modifications comptables (suite)

IFRS 16, Contrats de location (suite)

Le tableau qui suit rapproche les engagements découlant de contrats de location simple au 30 novembre 2019 et le solde d'ouverture des obligations locatives au 1^{er} décembre 2019 :

	\$
Engagements découlant de contrats de location simple présentés au 30 novembre 2019	648 445
Actualisés au moyen du taux d'emprunt marginal de la Société au 1 ^{er} décembre 2019	(52 507)
Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	(16 228)
Ajustements résultant d'un traitement différent des options de prolongation et de résiliation	34 478
Autres	(3 109)
Obligations locatives comptabilisées au 1^{er} décembre 2019	611 079

Les actifs au titre de droits d'utilisation afférents ont été évalués au montant de l'obligation locative ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer et de la dépréciation du contrat de location visé comptabilisée aux états consolidés de la situation financière au 1^{er} décembre 2019.

Incidence sur la comptabilisation par le bailleur

Le bailleur continue de classer les contrats de location en tant que contrats de location-financement lorsque ceux-ci transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Lorsque la Société conclut un contrat de sous-location en tant que bailleur intermédiaire, elle comptabilise le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. La Société doit alors classer le contrat de sous-location en tant que contrat de location-financement ou en tant que contrat de location simple par rapport à l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal.

Dans le cas d'un contrat de sous-location classé en tant que contrat de location-financement, la Société décomptabilise l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal qui est transféré au sous-locataire et comptabilise une créance liée à un contrat de location-financement. Toute différence entre l'actif au titre de droits d'utilisation et la créance liée au contrat de location-financement est comptabilisée en tant que perte ou profit dans l'état consolidé des résultats. En qualité de bailleur intermédiaire, la Société conserve l'obligation locative issue du contrat de location principal dans son état consolidé de la situation financière. Pendant la durée du contrat de sous-location, la Société comptabilise à la fois les produits financiers se rapportant au contrat de sous-location et des charges d'intérêts se rapportant au contrat de location principal.

À la suite de ce changement, la Société a reclassé la plupart de ses contrats de sous-location en tant que contrats de location-financement. Conformément à IFRS 9, une provision pour pertes de crédit attendues a été comptabilisée dans les créances liées à des contrats de location-financement.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

4. Modifications comptables (suite)

IFRS 16, Contrats de location (suite)

Incidence financière de la première application d'IFRS 16

Le tableau suivant résume les ajustements aux soldes d'ouverture qui découlent de la première application d'IFRS 16 :

	Tel que présenté auparavant en vertu d'IAS 17 au 30 novembre 2019	Ajustements liés à la transition à IFRS 16	1 ^{er} décembre 2019
Actifs	\$	\$	\$
Actifs à court terme			
Tranche à court terme des créances liées à des contrats de location-financement	—	98 256	98 256
Charges payées d'avance et dépôts	9 284	(1 972)	7 312
Créances liées à des contrats de location-financement	—	428 165	428 165
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	68 838	68 838
Passifs			
Passifs à court terme			
Provisions	13 163	(1 274)	11 889
Tranche à court terme des produits différés et dépôts	18 761	(2 089)	16 672
Tranche à court terme des obligations locatives	—	111 414	111 414
Obligations locatives	—	499 665	499 665
Impôt sur le résultat différé	158 430	(3 737)	154 693
Réserves			
Résultats non distribués	353 300	(10 692)	342 608

Incidences comptables de la COVID-19 sur les contrats de location

En mai 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19, l'IASB a publié une modification d'IFRS 16 afin de permettre aux preneurs de ne pas comptabiliser un allègement au titre d'un loyer comme modification du contrat de location s'il est la conséquence directe de la COVID-19 et répond à certaines conditions :

- La contrepartie révisée est essentiellement la même ou moindre que la contrepartie originale;
- La réduction des paiements de loyer vise les paiements dus au plus tard le 30 juin 2021; et
- Aucune autre modification substantielle n'a été apportée aux conditions du contrat de location.

La Société a appliqué cette mesure de simplification à tous les allègements de loyer admissibles. La Société a comptabilisé des paiements de loyer variables négatifs de 617 \$ (2019 – néant) dans la charge de loyers présentée aux coûts des marchandises vendues et loyers à la note 29 des états financiers consolidés.

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui traite de la façon de déterminer le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser lors de l'application d'IAS 12. L'interprétation examine expressément la façon de déterminer si les traitements fiscaux doivent être considérés isolément ou collectivement ainsi que les hypothèses en ce qui concerne les contrôles, par les autorités fiscales, de la façon de déterminer le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition.

IFRIC 23 a été appliquée à compter du 1^{er} décembre 2019 et n'a donné lieu à aucun ajustement significatif.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

5. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

Lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Société qui sont décrites à la note 3, la direction doit exercer son jugement, établir des estimations et formuler des hypothèses quant à la valeur comptable d'actifs et de passifs qui ne ressort pas clairement d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements d'importance critique, autres que ceux portant sur des estimations, qui ont été posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les états financiers portent sur les points suivants.

Dépréciation des actifs non courants

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs à long terme, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. De plus, la direction doit exercer son jugement lorsqu'elle détermine le regroupement des actifs visant à définir des UGT ; celles-ci sont définies en fonction des meilleures estimations de la direction quant au plus bas niveau auquel un actif ou un groupe d'actifs a la capacité de générer des entrées de trésorerie.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les éléments suivants constituent les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de l'exercice clos le 30 novembre 2020, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice ultérieur.

Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises, la Société doit formuler des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. À cette fin, la Société doit déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis, y compris des immobilisations incorporelles telles que les droits de franchise, les droits de franchise maîtresse, les droits de substitution et les marques de commerce, et des passifs repris. L'établissement de la juste valeur tient notamment compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et de la croissance future des ventes réseau. Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actif et de passif dans l'état de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des actifs amortissables acquis, l'identification des immobilisations incorporelles et le calcul des durées d'utilité indéfinies ou définies des immobilisations incorporelles acquises ont une incidence sur le résultat futur de la Société.

Dépréciation des immobilisations, des droits de franchise et des marques de commerce

La Société procède au moins annuellement à un test de dépréciation de ses marques de commerce. L'estimation de la valeur recouvrable des actifs de la Société est généralement fondée sur le calcul de leur valeur d'utilité compte tenu de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, sauf pour ce qui est de certains actifs des établissements appartenant à la Société, pour lesquels la juste valeur diminuée des coûts de la vente était plus élevée que la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente des établissements appartenant à la Société est généralement déterminée en estimant la valeur de liquidation du matériel de restaurant.

Les taux d'actualisation sont fondés sur des taux avant impôt qui reflètent l'appréciation courante du marché compte tenu de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

5. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Dépréciation des immobilisations, des droits de franchise et des marques de commerce (suite)

Au cours des exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019, la Société a comptabilisé des pertes de valeur de droits de franchise et de marques de commerce (note 18). La perte de valeur totale, qui s'élève à 51 693 \$ (2019 – 1 660 \$), correspond à une réduction de la valeur comptable à la juste valeur de ces marques de commerce et droits de franchise. La juste valeur a été établie à partir d'importantes données d'entrée non observables parmi lesquelles des taux d'actualisation ainsi que des projections des flux de trésorerie opérationnels; elle est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Au cours des exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019, la Société a également comptabilisé des pertes de valeur de ses immobilisations corporelles (note 18). La perte de valeur cumulée des immobilisations corporelles, qui s'élève à 3 166 \$ (2019 – 959 \$), correspond à une réduction de la valeur comptable des améliorations locatives et du matériel par rapport à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, laquelle était supérieure à leur valeur d'utilité.

Ces calculs sont fondés sur notre meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, qui s'appuie sur les flux de trésorerie de chaque UGT pour l'exercice antérieur, extrapolés afin d'obtenir son rendement futur à la plus rapprochée des dates suivantes : la date de résiliation du contrat de location (le cas échéant) ou l'échéance de cinq ans; une valeur finale est calculée au-delà de cette période sous l'hypothèse qu'il n'y a aucune croissance des flux de trésorerie des périodes précédentes. Les flux de trésorerie de cinq ans ont été utilisés, puisque les prévisions à plus longue échéance ne peuvent être faites avec une précision raisonnable.

Dépréciation du goodwill

Pour déterminer si le goodwill a subi une dépréciation, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité des unités de goodwill auxquelles le goodwill a été attribué. Le calcul de la valeur d'utilité exige de la direction qu'elle estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de l'unité de goodwill et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de déterminer la valeur actualisée.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 67 967 \$ de son goodwill (note 18). Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019, le goodwill n'a subi aucune dépréciation.

Provisions

La Société formule des hypothèses et procède à des estimations fondées sur sa connaissance actuelle des sommes qu'elle aura à déboursier dans le futur relativement à divers événements passés à l'égard desquels le montant à déboursier et le moment du décaissement sont incertains au moment de la présentation de ses états financiers. Ces sommes comprennent les provisions à l'égard de contrats déficitaires, de procès et litiges et d'éventualités.

Passifs liés aux cartes-cadeaux

La direction doit formuler certaines hypothèses tant à l'égard de la comptabilisation des passifs associés aux cartes-cadeaux proportionnellement au rythme auquel les droits afférents sont exercés, qu'à l'égard de la comptabilisation de produits éventuels tirés de droits abandonnés. Les estimations importantes reposent sur les taux de droits abandonnés et les statistiques historiques d'utilisation.

Apports de fournisseurs

La Société comptabilise certains produits à l'égard de contreparties estimées à recevoir de fournisseurs. Les estimations sont fondées sur les statistiques historiques relatives aux achats et produits acquis.

Conséquences de la COVID-19

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus est apparue qui est à la source de ce qu'on appelle désormais la COVID-19. La propagation du virus a perturbé les activités de l'entreprise à compter de mars 2020, certains restaurants étant fermés, d'autres devant modifier leurs heures d'ouverture, et l'affluence ayant diminué au Canada, aux États-Unis et à l'International.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

5. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Conséquences de la COVID-19 (suite)

Par ailleurs, si les chambardements sont actuellement prévus venir par vagues, l'incertitude plane sur la durée de la pandémie, ses conséquences à moyen et à plus long terme sur l'économie et les règles qui s'appliqueront aux restaurants de MTY lors de la levée progressive des mesures de protection. L'impact du virus et les efforts pour le contenir affectent considérablement MTY et plusieurs de ses franchisés.

Devant les répercussions économiques et commerciales continues et incertaines de la pandémie de COVID-19, la Société vérifie régulièrement les estimations et hypothèses formulées et les jugements posés dans ses états financiers consolidés. Ces estimations, hypothèses et jugements sont sujets à changement.

La COVID-19 a eu les incidences suivantes sur les états financiers consolidés :

- Des pertes de crédit attendues supplémentaires ont été comptabilisées à l'égard des débiteurs, des prêts à recevoir et des créances liées à des contrats de location-financement;
- De nouvelles provisions ont été comptabilisées au titre des pertes de crédit attendues sur garanties de location;
- Les tests de dépréciation auxquels ont été soumis les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation ont révélé des pertes de valeur;
- Les tests de dépréciation des droits de franchise, des marques de commerce et du goodwill ont amené la comptabilisation de pertes de valeur importantes;
- Les provisions pour établissements fermés et pour procès et litiges afférents ont été augmentées en considération des nouveaux risques;
- De nouveaux ajustements de la juste valeur du swap de taux d'intérêt sur une tranche de 100 000 \$ de la facilité de crédit ont été effectués en conséquence d'une diminution du taux directeur canadien;
- Des changements ont été apportés aux obligations locatives et aux créances liées à des contrats de location-financement pour refléter les modifications des conditions de paiement des loyers;
- Les charges relatives aux salaires de l'exercice clos le 30 novembre 2020 ont diminué de 6 775 \$ (2019 – néant) à la suite de subventions salariales à l'emploi du Canada; et
- Les charges de location de l'exercice clos le 30 novembre 2020 ont diminué de 245 \$ (2019 – néant) à la suite de la subvention d'urgence du Canada pour le loyer.

6. Modifications comptables futures

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 ; elles n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

Les normes ou modifications suivantes, à l'exception des modifications à IFRS 3, IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7, pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société:

Norme	Publication	Prise d'effet pour la Société	Incidence
IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>	Octobre 2018	1 ^{er} décembre 2020	Aucune
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> IAS 39, <i>Instruments financiers : comptabilisation et évaluation</i> IFRS 7, <i>Instruments financiers : informations à fournir</i>	Septembre 2019	1 ^{er} décembre 2020	Aucune
IAS 37, <i>Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i>	Mai 2020	1 ^{er} décembre 2022	En évaluation
IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>	Janvier 2020 et Juillet 2020	1 ^{er} décembre 2023	En évaluation

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

6. Modifications comptables futures (suite)

IFRS 3, Regroupement d'entreprises

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à la définition d'une entreprise dans la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications visent à aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs. Les modifications d'IFRS 3 s'appliquent à titre prospectif aux périodes de présentation de l'information financière annuelle ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020. Une application anticipée est autorisée. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2020.

IFRS 9, Instruments financiers, IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, et IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir

En septembre 2019, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence en tant que première mesure quant aux répercussions potentielles de la réforme des taux interbancaires offerts (« TIO ») sur l'information financière. L'évolution récente du marché a remis en question la viabilité à long terme de ces éléments de référence. Les modifications publiées visent à traiter les problèmes touchant l'information financière dans la période précédant le remplacement du taux d'intérêt de référence existant par un autre taux d'intérêt et tiennent compte des incidences pour des exigences en matière de comptabilité de couverture précises énoncées dans IFRS 9 et dans IAS 39, qui nécessitent une analyse prospective. IFRS 7 a également été modifiée pour y ajouter des obligations d'information sur l'incertitude découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020; leur application anticipée est permise. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2020.

IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

En mai 2020, l'IASB a publié *Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat (modifications d'IAS 37)* qui révisait la norme en ce qui a trait aux coûts qu'une société devrait inclure au titre du coût d'exécution d'un contrat pour déterminer si ce contrat est déficitaire. Les changements apportés par cette révision précisent que le « coût d'exécution d'un contrat » comprend les « coûts directement lié à ce contrat ». Les coûts directement liés au contrat peuvent consister soit dans les coûts marginaux d'exécution du contrat, soit dans l'imputation des autres coûts directement liés à l'exécution des contrats. Les modifications d'IAS 37 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est autorisée. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2022.

IAS 1, Présentation des états financiers

En janvier 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)* qui établit une approche plus générale du classement des passifs selon IAS 1, celle-ci fondée sur l'analyse des contrats existants à la date de présentation de l'information financière. Les modifications apportées dans *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)* ne touchent que la présentation des passifs dans l'état de la situation financière et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un revenu ou d'une charge, ou les informations que les entités fournissent à leur sujet. En juillet 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur (modification d'IAS 1)* qui reporte d'un an la date d'entrée en vigueur des modifications d'IAS 1 énoncées en janvier 2020. Les modifications d'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est autorisée. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2023.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises

I) Allô! mon coco (2019)

Le 19 juillet 2019, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Allô! mon coco pour une contrepartie totale de 30 675 \$. L'opération visait tant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer le portefeuille actuel des marques de la Société.

	2019
	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	30 000
Contrepartie éventuelle	1 427
Fonds de roulement	(242)
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(510)
Prix d'achat net	30 675
Contrepartie éventuelle	(1 427)
Retenue	(5 177)
Contrepartie nette payée/sortie nette de trésorerie	<u>24 071</u>

La répartition finale du prix d'achat est la suivante :

	2019
	\$
Actifs nets acquis :	
Actifs courants	
Prêts à recevoir	47
	<u>47</u>
Impôt sur le résultat différé	213
Immobilisations corporelles	19
Droits de franchise	9 709
Marque de commerce	13 597
Goodwill ¹⁾	7 263
	<u>30 848</u>
Passifs courants	
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	92
	<u>92</u>
Produits différés	81
	<u>173</u>
Prix d'achat net	<u>30 675</u>

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les charges relatives aux frais connexes à l'acquisition sont nulles.

La répartition du prix d'achat est finalisée.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

II) Yuzu Sushi (2019)

Le 15 juillet 2019, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Yuzu Sushi pour une contrepartie totale de 27 588 \$. L'opération visait tant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer le portefeuille actuel des marques de la Société.

	<u>2019</u>
	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	25 389
Règlement des obligations	260
Contrepartie éventuelle	2 224
Fonds de roulement	(285)
Prix d'achat net	27 588
Contrepartie éventuelle	(2 224)
Contrepartie nette payée/sortie nette de trésorerie	<u>25 364</u>

La répartition finale du prix d'achat est la suivante :

	<u>2019</u>
	\$
Actifs nets acquis :	
Actifs courants	
Charges payées d'avance	6
	6
Impôt sur le résultat différé	588
Immobilisations corporelles	491
Autres immobilisations incorporelles	195
Droits de franchise	2 362
Marque de commerce	9 491
Goodwill ¹⁾	14 736
	<u>27 869</u>
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	82
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés et obligations relatives à un programme de fidélisation	189
	<u>271</u>
Produits différés	10
	<u>281</u>
Prix d'achat net	<u>27 588</u>

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Des frais connexes à l'acquisition de 139 \$ ont été comptabilisés en charges.

La répartition du prix d'achat est finalisée.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

III) Papa Murphy's (2019)

Le 23 mai 2019, suite à la fusion d'une filiale des États-Unis en propriété exclusive et de Papa Murphy's Holdings Inc. (« PM »), la Société a fait l'acquisition de l'ensemble des actions en circulation de PM. L'opération visait à diversifier l'offre de la Société aux États-Unis avec un nouveau concept proposant des pizzas fraîches à cuire à la maison.

	<u>2019</u>
Contrepartie versée :	\$
Trésorerie et somme payée à l'exercice hâtif d'options	257 596
Moins : trésorerie acquise	<u>(2 435)</u>
Contrepartie nette payée/sortie nette de trésorerie	<u>255 161</u>

La répartition finale du prix d'achat est la suivante :

	<u>2019</u>
Actifs nets acquis :	\$
Actifs courants	
Trésorerie	2 435
Débiteurs	3 873
Stocks	1 195
Charges payées d'avance et dépôts	2 344
Actifs détenus en vue de la vente ²⁾	<u>19 739</u>
	29 586
Immobilisations corporelles	1 054
Autres immobilisations incorporelles	1 277
Droits de franchise	45 259
Marque de commerce	131 551
Goodwill ^{1) et 2)}	<u>127 307</u>
	336 034
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	22 475
Provisions ²⁾	12 354
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	<u>2 840</u>
	37 669
Impôt sur le résultat différé ²⁾	<u>40 769</u>
	<u>78 438</u>
Prix d'achat net	<u>257 596</u>

¹⁾ Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

²⁾ Les soldes ont été retraités pour refléter les changements apportés à la répartition préliminaire du prix d'achat de Papa Murphy's.

Des frais connexes à l'acquisition de 4 209 \$ ont été comptabilisés en charges.

La répartition du prix d'achat est finalisée.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

IV) South Street Burger (2019)

Le 21 mars 2019, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de South Street Burger pour une contrepartie totale de 4 857 \$. L'opération visait tant à consolider la position de la Société dans le secteur des restaurants-minute qu'à étoffer son offre actuelle dans le créneau des hamburgers pour gourmets.

	2019
Contrepartie versée :	\$
Prix d'achat	5 100
Fonds de roulement	(204)
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(39)
Prix d'achat net	4 857
Retenue	(696)
Moins : trésorerie acquise	(24)
Contrepartie nette payée/sortie nette de trésorerie	4 137

La répartition finale du prix d'achat est la suivante :

	2019
Actifs nets acquis :	\$
Actifs courants	
Trésorerie	24
Stocks	163
Charges payées d'avance et dépôts	186
	373
Immobilisations corporelles	1 128
Droits de franchise	395
Marque de commerce	2 649
Goodwill ¹⁾	635
	5 180
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	304
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	11
	315
Impôt sur le résultat différé	8
	323
Prix d'achat net	4 857

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les charges relatives aux frais connexes à l'acquisition sont nulles.

La répartition du prix d'achat est finalisée.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

V) Casa grecque (2019)

Le 10 décembre 2018, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Casa grecque pour une contrepartie totale de 22 023 \$. L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille actuel de distribution.

	2019
	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	22 350
Fonds de roulement	(194)
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(133)
Prix d'achat net	22 023
Retenue	(1 117)
Contrepartie nette payée/sortie nette de trésorerie	20 906

La répartition finale du prix d'achat est la suivante :

	2019
	\$
Actifs nets acquis :	
Actifs courants	
Stocks	3 229
Charges payées d'avance et dépôts	2
	3 231
Immobilisations corporelles	150
Marque de commerce	4 122
Liste de clients	10 318
Goodwill ¹⁾	4 375
	22 196
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	3
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	170
	173
Prix d'achat net	22 023

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les charges relatives aux frais connexes à l'acquisition sont nulles.

La répartition du prix d'achat est finalisée.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

8. Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle

En mars 2019, la Société a acquis une participation ne donnant pas le contrôle de 5% dans 9974644 Canada inc. (La Diperie) pour une contrepartie en trésorerie de 110 \$. La Société détient donc désormais une participation de 65% dans la filiale.

9. Débiteurs

Le tableau ci-après présente des renseignements sur les créances clients qui ne sont pas échues, qui sont échues et sur la provision pour pertes de crédit connexe :

	2020	2019
	\$	\$
Total des débiteurs	68 417	73 305
Moins : provision pour pertes de crédit	12 531	8 176
Total des débiteurs, montant net	55 886	65 129
Desquels :		
Non échus	35 946	48 273
Échus depuis plus d'un jour, mais pas plus de 30 jours	3 818	2 943
Échus depuis plus de 31 jours, mais pas plus de 60 jours	2 731	2 433
Échus depuis plus de 61 jours	13 391	11 480
Total des débiteurs, montant net	55 886	65 129

	2020	2019
	\$	\$
Provision pour pertes de crédit à l'ouverture de l'exercice	8 176	9 320
Ajouts (suppressions)	5 459	(688)
Ajouts rattachés à des acquisitions	—	98
Reprises de radiations antérieures	1 616	221
Radiations	(3 554)	(1 493)
Incidence du change	834	718
Provision pour pertes de crédit à la clôture de l'exercice	12 531	8 176

10. Stocks

	2020	2019
	\$	\$
Matières premières	3 505	3 498
Travaux en cours	466	359
Produits finis	5 444	3 674
Total des stocks	9 415	7 531

Les stocks sont présentés après prise en compte d'une réduction de valeur de 51 \$ (2019 – 14 \$) au titre de l'obsolescence. La totalité des stocks devraient être vendus dans les 12 prochains mois.

Les stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020 s'élevaient à 107 798 \$ (2019 – 119 084 \$).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

11. Actifs détenus en vue de la vente

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, la Société a disposé de deux portefeuilles composés respectivement de sept et de neuf établissements propriétaires du secteur États-Unis qui ont été refranchisés à la clôture de la vente. La Société a reçu une contrepartie totale de 11 689 \$ pour les deux portefeuilles et constaté une perte à la cession de 140 \$ dans son état consolidé du résultat.

12. Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont généralement liés à la vente de franchises et à diverses avances consenties à des franchisés ; ils se composent des éléments suivants :

	2020	2019
	\$	\$
Prêts à recevoir portant intérêt de 0% à 9% annuellement, remboursables par versements mensuels totalisant 143 \$, capital et intérêts compris, échéant en 2026	6 871	9 176
Moins : Provision pour pertes de crédit attendues	2 111	2 031
	4 760	7 145
Tranche à court terme	(1 527)	(4 082)
	3 233	3 063

Les remboursements du capital au cours des années ultérieures s'établissent comme suit :

	\$
2021	1 527
2022	2 038
2023	425
2024	269
2025	139
Par la suite	362
	4 760

13. Contrats de location

Les contrats de location conclus par la Société en tant que preneur se rapportent essentiellement à des locaux loués aux fins de ses activités d'exploitation et à ses établissements propriétaires. Dans le cas de plusieurs des contrats de location se rapportant à ses établissements franchisés, la Société est partie au contrat de location principal des locaux tandis qu'un contrat de sous-location correspondant est conclu entre la Société et son franchisé non apparenté. Le contrat de sous-location reprend substantiellement les mêmes conditions que le contrat de location principal.

Les contrats de location et de sous-location sont généralement d'une durée de cinq à 10 ans lors de la signature. Aucun des contrats de location de la Société ne comporte une clause d'option d'achat des locaux.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

13. Contrats de location (suite)

Actifs au titre de droits d'utilisation

Le tableau suivant indique la valeur comptable nette des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie d'actifs et la variation au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020 :

	Bureaux, établissements propriétaires et établissements fermés	Établissements faisant l'objet de sous-contrats de location simple	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} décembre 2019	55 937	12 088	813	68 838
Ajouts	17 452	—	92	17 544
Charge d'amortissement	(10 951)	(1 120)	(273)	(12 344)
Perte de valeur	(4 090)	(201)	—	(4 291)
Décomptabilisation/modification des obligations locatives	893	(489)	3	407
Change	(905)	—	(26)	(931)
Solde au 30 novembre 2020	58 336	10 278	609	69 223

Le tableau ci-dessous présente la répartition des produits et charges d'intérêts comptabilisés aux états consolidés des résultats à l'égard des contrats de location dont la Société est le preneur ou le bailleur :

	2020	2019
	\$	\$
Produit d'intérêts sur créances liées à des contrats de location-financement	13 234	—
Charge d'intérêts d'obligations locatives	(15 715)	—
Charge d'intérêts nette se rapportant aux contrats de location	(2 481)	—

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

13. Contrats de location (suite)

Analyse des échéances

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des créances locatives montrant les paiements de loyers non actualisés à payer ou à recevoir après le 30 novembre 2020 :

	Contrats de location	Créances liées à des contrats de location-financement	Sous-contrats de location simple
	\$	\$	\$
2021	126 313	112 136	1 185
2022	109 670	96 020	1 166
2023	90 772	79 061	938
2024	72 444	62 948	793
2025	55 547	47 910	830
Par la suite	119 749	94 562	—
Total des paiements de loyers non actualisés	574 495	492 637	4 912
Valeurs résiduelles non garanties	—	3 074	—
Investissement brut dans le contrat de location	—	495 711	—
Moins : produits financiers non acquis	—	(20 036)	—
Valeur actualisée des paiements minimums de loyers à recevoir	—	475 675	—
Provision pour pertes sur créances	—	(7 548)	—
Tranche à court terme des créances liées à des contrats de location-financement	—	(90 303)	—
Créances liées à des contrats de location-financement	—	377 824	—

La Société a comptabilisé une charge de loyer nette de 5 839 \$ (2019 – néant) à l'égard de ses contrats de location à court terme, de ses contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et de paiements de loyers variables.

Les paiements comptabilisés en charges nettes au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019 s'élevaient à 22 965 \$.

14. Participation dans une coentreprise

Le 3 décembre 2019, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a conclu l'acquisition d'une participation de 70% dans une coentreprise qui avait acquis Turtle Jack's Muskoka Grill, COOP Wicked Chicken et Frat's Cucina (collectivement, le « Tortoise Group »), trois concepts de restauration à service complet exploités en Ontario, pour une contrepartie de 26 104 \$. Cette contrepartie comprend une contrepartie éventuelle différée s'élevant à 4 129 \$, une obligation de rachat de la participation du partenaire dans la coentreprise se chiffrant à 2 870 \$ et une contrepartie en espèces de 19 105 \$. La Société a comptabilisé sa participation en tant que participation dans une coentreprise; elle a garanti des passifs de la coentreprise totalisant 7 867 \$ qui seront payables au Tortoise Group lors du rachat de la participation de 30% du partenaire de la coentreprise.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

15. Immobilisations corporelles

Coût	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2018	1 236	5 066	7 513	10 525	1 910	471	26 721
Ajouts	—	157	2 197	2 237	560	15	5 166
Transferts d'actifs détenus en vue de la vente	—	—	2 169	542	—	—	2 711
Cessions	—	—	(985)	(1 699)	(15)	(63)	(2 762)
Perte de valeur (note 18)	—	—	(641)	(318)	—	—	(959)
Change	—	—	11	7	—	—	18
Ajouts par regroupements d'entreprises (note 7)	—	—	1 273	1 425	—	144	2 842
Solde au 30 novembre 2019	1 236	5 223	11 537	12 719	2 455	567	33 737
Ajouts	—	30	707	3 142	318	—	4 197
Cessions	—	—	(309)	(1 918)	(6)	(13)	(2 246)
Perte de valeur (note 18)	—	—	(2 147)	(1 019)	—	—	(3 166)
Change	—	—	(91)	(68)	(5)	(2)	(166)
Solde au 30 novembre 2019	1 236	5 253	9 697	12 856	2 762	552	32 356

Amortissement cumulé	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2018	—	1 161	2 548	4 699	883	97	9 388
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	—	(399)	(613)	(11)	(10)	(1 033)
Change	—	—	(3)	(1)	—	—	(4)
Charge d'amortissement	—	232	1 580	1 676	462	73	4 023
Solde au 30 novembre 2019	—	1 393	3 726	5 761	1 334	160	12 374
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	—	(162)	(945)	(1)	(13)	(1 121)
Change	—	—	(42)	(54)	(5)	(1)	(102)
Charge d'amortissement	—	231	1 813	2 030	487	93	4 654
Solde au 30 novembre 2020	—	1 624	5 335	6 792	1 815	239	15 805

Valeurs comptables	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2019	1 236	3 830	7 811	6 958	1 121	407	21 363
30 novembre 2020	1 236	3 629	4 362	6 064	947	313	16 551

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

16. Immobilisations incorporelles

Coût	Droits de franchise et de franchise maîtresse	Marques de commerce	Droits de substitution	Liste de clients	Autres ¹⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2018	337 501	503 720	1 199	—	3 524	845 944
Ajouts	—	8	—	—	2 128	2 136
Cessions	—	—	—	—	(500)	(500)
Acquisitions par regroupements d'entreprises (note 7)	57 725	161 410	—	10 318	1 472	230 925
Change	(616)	(1 460)	—	—	(12)	(2 088)
Perte de valeur (note 18)	(1 376)	(284)	—	—	—	(1 660)
Solde au 30 novembre 2019	393 234	663 394	1 199	10 318	6 612	1 074 757
Ajouts ²⁾	11	—	—	—	1 288	1 299
Change	(5 367)	(9 244)	—	—	(53)	(14 664)
Perte de valeur (note 18)	(17 156)	(34 537)	—	—	—	(51 693)
Solde au 30 novembre 2020	370 722	619 613	1 199	10 318	7 847	1 009 699

Amortissement cumulé	Droits de franchise et de franchise maîtresse	Marques de commerce	Droits de substitution	Liste de clients	Autres ¹⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2018	86 153	—	620	—	932	87 705
Cessions	—	—	—	—	(246)	(246)
Change	13	—	—	—	1	14
Amortissement	27 379	—	120	819	867	29 185
Solde au 30 novembre 2019	113 545	—	740	819	1 554	116 658
Change	(1 849)	—	—	—	(15)	(1 864)
Amortissement	28 923	—	119	819	1 015	30 876
Solde au 30 novembre 2020	140 619	—	859	1 638	2 554	145 670

Valeurs comptables	Droits de franchise et de franchise maîtresse	Marques de commerce	Droits de substitution	Liste de clients	Autres ¹⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2019	279 689	663 394	459	9 499	5 058	958 099
30 novembre 2020	230 103	619 613	340	8 680	5 293	864 029

¹⁾ La catégorie « Autres » comprend un montant de 579 \$ (2019 – 579 \$) relatif à des licences non amortissables, d'un terme indéfini.

²⁾ Des éléments hors trésorerie totalisant 128 \$ (2019 – néant) sont inclus dans les ajouts.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

16. Immobilisations incorporelles (suite)

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent des marques de commerce et des licences perpétuelles, pour lesquelles chaque enseigne représente une UGT pour les besoins des tests de dépréciation, attribuables à 59 UGT (2019 – 59 UGT) pour un montant total de 620 192 \$ (2019 – 663 973 \$).

17. Goodwill

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable du goodwill :

	2020	2019
	\$	\$
Goodwill au début de l'exercice	510 171	357 102
Goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises (note 7)	—	153 655
Rajustement de la répartition du prix d'achat (note 7)	—	661
Change	(2 752)	(1 247)
Goodwill à la fin de l'exercice	507 419	510 171
Cumul des pertes de valeur au début de l'exercice	—	—
Perte de valeur (note 18)	67 967	—
Cumul des pertes de valeur à la fin de l'exercice	67 967	—
Solde à la fin de l'exercice	439 452	510 171

Au 30 novembre 2020, le goodwill était attribué à trois unités de goodwill comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Canada	195 350	195 325
États-Unis/International, à l'exclusion de Papa Murphy's ¹⁾	121 000	188 679
Papa Murphy's ²⁾	123 102	126 167
	439 452	510 171

¹⁾ La variation par rapport à l'exercice antérieur est due aux écarts de change et à la perte de valeur.

²⁾ La variation par rapport à l'exercice antérieur est due aux écarts de change.

18. Perte de valeur – Immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill

Des indices de dépréciation ont été relevés au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020 par suite des répercussions de la COVID-19, qui ont entraîné la fermeture temporaire d'établissements ainsi qu'une diminution du chiffre d'affaires des établissements franchisés et appartenant à la Société. En conséquence, la Société a procédé à des tests de dépréciation qui ont amené la comptabilisation de pertes de valeur s'élevant à 120 266 \$. En outre, la Société a procédé aux tests de dépréciation annuels au 31 août 2020 qui ont amené la comptabilisation de pertes de valeur additionnelles s'élevant à 2 560 \$, pour un total de 122 826 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2020. Les pertes de valeur correspondent au montant par lequel la valeur comptable des actifs excède leur juste valeur, établie au moyen des flux de trésorerie futurs actualisés attendus pour les marques de commerce et des bénéfices excédentaires multipériodes pour les droits de franchise.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

18. Perte de valeur – Immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill (suite)

Le tableau suivant présente la perte de valeur par secteur géographique pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 :

	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles ¹⁾	Goodwill ²⁾	Total
	\$	\$	\$	\$
Canada	2 379	32 901	–	35 280
États-Unis/International	787	18 792	67 967	87 546
	3 166	51 693	67 967	122 826

¹⁾ Comprenant des pertes de valeur sur droits de franchise et sur marques de commerce s'élevant respectivement à 17 156 \$ et à 34 537 \$.

²⁾ La perte de valeur a été comptabilisée à l'égard du goodwill affecté à l'unité de goodwill États-Unis/International à l'exclusion de Papa Murphy's.

La perte de valeur par secteur géographique pour l'exercice clos le 30 novembre 2019 est la suivante :

	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles ¹⁾	Goodwill	Total
	\$	\$	\$	\$
Canada	959	–	–	959
États-Unis/International	–	1 660	–	1 660
	959	1 660	–	2 619

¹⁾ Comprenant des pertes de valeur sur droits de franchise et sur marques de commerce s'élevant respectivement à 1 376 \$ et à 284 \$.

Lorsque le montant recouvrable est évalué en tant que valeur d'utilité d'une unité de goodwill, les hypothèses clés utilisées touchent aux incertitudes qui entourent les conséquences de la COVID-19 sur le chiffre d'affaires projeté ainsi qu'aux taux d'actualisation. Les projections du chiffre d'affaires réalisées pour établir les flux de trésorerie tenaient compte de l'incidence relative moyenne de multiples scénarios fondés sur les résultats d'exploitation et les prévisions internes de la direction qui sont approuvées par le conseil d'administration.

Le tableau qui suit présente les hypothèses clés utilisées à l'égard des tests de dépréciation effectués par la Société et des montants recouvrables à la valeur d'utilité au 31 août 2020 :

	2020			2019		
	Canada	États-Unis/ International à l'exclusion de Papa Murphy's	Papa Murphy's	Canada	États-Unis/ International à l'exclusion de Papa Murphy's	Papa Murphy's
Taux de croissance à long terme	0% à 2%	0% à 2%	0% à 2%	0% à 2%	0% à 2%	1,50%
Taux d'actualisation après impôts	8,2%	8,3%	8,3%	8,2%	8,3%	8,3%
Taux d'actualisation avant impôts	10,7%	10,5%	10,5%	10,4%	10,5%	10,5%
Montants recouvrables	1 113 541	563 568	422 463	1 100 691	690 340	408 537

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

18. Perte de valeur – Immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill (suite)

Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour le secteur Canada entraînerait une perte de valeur additionnelle des immobilisations incorporelles de quatre marques (2019 – deux marques) représentant 0,5% (2019 – 1,6%) de la valeur comptable totale des droits de franchise et marques de commerce de cette unité de goodwill. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour le secteur Canada n'entraînerait pas de perte de valeur additionnelle des immobilisations corporelles ou du goodwill pour les exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019. En ce qui concerne l'unité de goodwill Canada, une hausse de 830 points de base du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour le secteur États-Unis/International à l'exclusion de Papa Murphy's entraînerait une perte de valeur additionnelle des immobilisations incorporelles de 11 marques (2019 – une marque) représentant 2,9% (2019 – 0,7%) de la valeur comptable totale des droits de franchise et marques de commerce de cette unité de goodwill et une perte de valeur additionnelle du goodwill représentant 5,3% (2019 – néant) de la valeur comptable totale du goodwill de cette unité de goodwill. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour le secteur États-Unis/International à l'exclusion de Papa Murphy's n'entraînerait pas de perte de valeur additionnelle des immobilisations corporelles pour les exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019. En ce qui concerne l'unité de goodwill États-Unis/International à l'exclusion de Papa Murphy's, une hausse de 60 points de base du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour Papa Murphy's n'entraînerait pas de perte de valeur additionnelle des immobilisations corporelles et incorporelles ou du goodwill pour les exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019. En ce qui concerne l'unité de goodwill Papa Murphy's, une hausse de 300 points de base du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

19. Facilité de crédit

La Société a modifié sa facilité de crédit existante auprès d'un syndicat de prêteurs au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020. La modification portait sur les engagements financiers à respecter pendant une période d'un an. Des frais de financement de 525 \$ ont été engagés et seront reportés et amortis sur cette période d'un an. La facilité de crédit renouvelable est d'un montant autorisé de 700 000 \$ (2019 – 700 000 \$) duquel 433 000 \$ avaient été tirés au 30 novembre 2020 (2019 – 518 922 \$).

Le syndicat de prêteurs a modifié les engagements de la Société de la façon suivante :

Le ratio dette-BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) doit être inférieur ou égal à ce qui suit :

- 4,25 : 1,00 pour le trimestre clos le 31 mai 2020;
- 4,50 : 1,00 pour les trimestres clos le 31 août et le 30 novembre 2020;
- 4,25 : 1,00 pour la période allant du 1^{er} décembre 2020 au 30 mai 2021;
- 3,50 : 1,00 au 31 mai 2021 et par la suite.

Le ratio de couverture des intérêts et loyers doit être de 2,00 : 1,00 en tout temps.

Jusqu'au 31 mai 2021, le contrat de crédit comporte également diverses limitations ayant trait aux distributions et à l'emploi du produit de la cession d'actifs. Les principales réserves touchant aux distributions imposent des restrictions sur la déclaration de dividendes ainsi que sur le rachat des actions ordinaires de MTY dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCN ») jusqu'à ce que le ratio dette-BAIIA tombe sous 3,50 : 1,00.

La facilité de crédit renouvelable est remboursable sans pénalité; son solde échoit le 23 septembre 2022.

Au 30 novembre 2020, la Société respectait ces conditions restrictives.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

20. Provisions

Les provisions comprennent les montants suivants :

	2020	2019
	\$	\$
Litiges, différends et autres éventualités	2 878	11 474
Établissements fermés	187	1 947
	3 065	13 421

La provision pour litiges, différends et autres éventualités représente la meilleure estimation de la direction à l'égard du dénouement des litiges et différends qui sont en cours à la date de l'état de la situation financière. Cette provision comporte plusieurs éléments; en raison de sa nature, le moment du règlement de cette provision est inconnu, la Société n'ayant aucun contrôle sur le déroulement des litiges.

Les crédateurs relatifs aux établissements fermés représentent principalement les montants que la Société s'attend à devoir déboursier pour résilier les contrats de location des établissements sous-performants ou fermés. Les négociations avec les divers intervenants sont en général de courte durée et devraient se régler dans un délai de quelques mois après la comptabilisation de la provision. La Société a comptabilisé une obligation de 187 \$ (2019 – 1 947 \$) à l'égard de contrats de location de locaux qu'elle n'exploite plus, mais dont elle conserve les obligations prévues au contrat de location, les contrats de location dont les obligations locatives sont déjà comptabilisées conformément à IFRS 16 exceptés.

Les provisions varient également en partie en raison des fluctuations du change liées aux filiales américaines.

	2020	2019
	\$	\$
Provision pour litiges, différends et établissements fermés		
Solde à l'ouverture	13 421	3 640
Reprises	(1 141)	(1 226)
Transferts aux actifs au titre de droits d'utilisation à l'application d'IFRS 16 (note 4)	(1 274)	—
Provisions utilisées	(10 169)	(3 252)
Ajouts rattachés à des acquisitions (note 7)	—	12 093
Rajustements de la répartition du prix d'achat (note 7)	—	261
Ajouts	2 255	1 912
Incidence du change	(27)	(7)
Provision pour litiges, différends et établissements fermés		
Solde à la clôture	3 065	13 421

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

21. Produits différés et dépôts

	2020	2019
	\$	\$
Dépôts liés aux droits de franchise	44 279	44 876
Loyers non acquis, avances pour la construction et la rénovation de restaurants	938	5 060
Apports des fournisseurs et autres réductions	9 897	7 041
	55 114	56 977
Tranche à court terme	(13 747)	(18 761)
	41 367	38 216

Les produits différés comprennent essentiellement les droits d'entrée (droits de franchise initiaux) et les droits de transfert et de renouvellement payés par les franchisés, de même que les avances payées par les franchisés détenteurs d'ententes-cadres de licence (franchises maîtresses), lesquels sont généralement comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat visé. Les produits différés comprennent aussi les avances pour la construction et la rénovation de restaurants ainsi que les avances versées au titre de contrats avec des fournisseurs, lesquelles sont amorties sur la durée des contrats visés.

Il n'y a eu aucun changement significatif aux passifs sur contrats durant l'exercice.

Des produits s'élevant à 16 927 \$ (2019 – 14 835 \$) comptabilisés à l'exercice en cours ont été inclus au solde de produits différés à l'ouverture de l'exercice.

Le tableau suivant fournit une estimation des produits qu'on prévoit constater lors d'exercices ultérieurs à l'égard d'obligations de prestation non remplies au 30 novembre 2020 :

Estimation pour l'exercice :	\$
2021	13 747
2022	8 038
2023	6 879
2024	5 544
2025	10 907
Par la suite	9 999
	55 114

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

22. Dette à long terme

	2020	2019
	\$	\$
Indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt et retenues sur acquisitions	12 500	14 423
Contreparties éventuelles sur acquisitions et participation dans une coentreprise (note 26) ¹⁾	8 075	3 874
Juste valeur de billets à ordre de Houston Avenue Bar & Grill remboursable en mai 2021 (note 26)	—	329
Juste valeur de l'obligation de rachat de billets à ordre relatifs à Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar (note 26) ²⁾	2 928	2 738
Juste valeur de l'obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 10220396 Canada inc. (note 26) ²⁾	—	1 549
Juste valeur de l'option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. (note 26) ³⁾	1 171	964
Juste valeur de l'obligation de rachat de la participation du partenaire d'une coentreprise ⁴⁾	3 364	—
Juste valeur d'un swap de taux d'intérêt ⁵⁾	1 152	—
Facilité de crédit renouvelable remboursable à un syndicat de prêteurs (note 19) ⁶⁾	433 000	518 922
Frais de financement rattachés à la facilité de crédit	(1 648)	(2 149)
	460 542	540 650
Tranche à court terme	(12 888)	(4 592)
	447 654	536 058

¹⁾ Yuzu Sushi (payable en août 2021) et participation dans une coentreprise (payable en décembre 2022).

²⁾ Payable en juin 2022.

³⁾ Payable à vue.

⁴⁾ Échéance la plus tardive : décembre 2025.

⁵⁾ Le swap de taux d'intérêt fixe à 2,273% le taux d'intérêt sur un montant nominal de 100 000 \$ de l'encours de la facilité de crédit renouvelable jusqu'au 21 juillet 2021.

⁶⁾ La Société peut, à son gré, tirer des avances en dollars canadiens ou en dollars américains sur sa facilité de crédit renouvelable. La facilité échoit le 23 septembre 2022 et doit être entièrement remboursée à cette date. Au 30 novembre 2020, la Société avait tiré 233 010 \$ US et 128 000 \$ CA (2019 – 518 922 \$ CA) sur la facilité et elle a choisi de payer l'intérêt en fonction du taux LIBOR (London Inter-Bank Offered Rate) majoré de la marge applicable.

23. Capital-actions

Capital-actions autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

	2020	2020	2019	2019
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	25 071 235	310 939	25 169 778	312 161
Actions rachetées et annulées	(364 774)	(4 524)	(98 543)	(1 222)
Solde à la clôture de l'exercice	24 706 461	306 415	25 071 235	310 939

Le 29 juin 2020, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCN ») en vue de racheter jusqu'à 1 235 323 de ses actions ordinaires. L'OPRCN a commencé le 3 juillet 2020 et se terminera le 2 juillet 2021, ou avant si la Société complète ses rachats ou choisit de mettre fin à l'OPRCN. Ces rachats seront effectués sur le marché ouvert, avec frais de courtage, par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation parallèle, au cours du marché au moment de l'opération et conformément aux politiques applicables de la TSX. Toutes les actions ordinaires rachetées en vertu de l'OPRCN seront annulées.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

23. Capital-actions (suite)

Jusqu'au 31 mai 2021, le contrat de crédit de la Société (note 19) comporte des limitations ayant trait aux distributions qui incluent des restrictions sur le rachat des actions ordinaires de MTY dans le cadre de son OPRCN jusqu'à ce que le ratio dette-BAIIA tombe sous 3,50 : 1,00.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, la Société a racheté et annulé un total de 364 774 actions ordinaires en vertu de l'OPRCN courante (2019 – 98 543 actions ordinaires), pour un prix moyen pondéré de 51,72 \$ par action ordinaire (2019 – 53,04 \$), pour une contrepartie totale de 18 866 \$ (2019 – 5 227 \$). L'excédent de 14 342 \$ (2019 – 4 005 \$) de la valeur de rachat des actions sur leur valeur comptable a été comptabilisé en résultats non distribués au titre de primes sur rachat d'actions.

24. Options sur actions

La Société a mis en place un régime d'options sur actions à l'intention de membres clés de la direction. La Société peut attribuer, conformément aux conditions du régime et à la discrétion du conseil d'administration, des options visant les actions ordinaires. Au 30 novembre 2020, 100 000 actions sont disponibles pour émission en vertu du régime d'options sur actions (2019 – 100 000).

Les options suivantes ont été attribuées en vertu du régime d'options sur actions de la Société et sont en circulation au 30 novembre :

	2020		2019	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	400 000	\$ 50,19	200 000	\$ 48,36
Attribuées	—	—	200 000	52,01
En circulation à la clôture de l'exercice	400 000	50,19	400 000	50,19
Acquises à la clôture de l'exercice	44 444	48,36	22 222	48,36

Au 30 novembre 2020, la fourchette de prix d'exercice et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options sont les suivantes:

Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée
\$		(années)
48,36	200 000	6,3
52,01	200 000	8,8
	400 000	7,6

Les options attribuées au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019 sont assorties d'une condition de service pour l'acquisition des droits; les droits seront pleinement acquis et pourront être exercés 5 ans après la date d'attribution. Les options expireront le 21 octobre 2029.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

24. Options sur actions (suite)

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées pendant l'exercice clos le 30 novembre 2019 s'établissait à 13,23 \$ par option. La juste valeur des options attribuées a été estimée à la date d'attribution afin d'établir la charge rattachée à la rémunération fondée sur des actions, et ce en utilisant le modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes.

Les données moyennes pondérées suivantes ont été utilisées :

	2019
Valeur de l'action à la date d'acquisition	52,01 \$
Prix d'exercice	52,01 \$
Taux de rendement en dividende attendu	1,27%
Volatilité attendue	24,9%
Taux d'intérêt sans risque	1,57%
Durée de vie attendue	8 ans

Une charge de rémunération s'élevant à 924 \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 (2019 – 583 \$). Cette charge est présentée au poste salaires et avantages des charges d'exploitation aux états consolidés des résultats.

25. Résultat par action

Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le résultat par action de base et celui utilisé pour calculer le résultat par action dilué :

	2020	2019
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires – de base	24 755 351	25 145 210
En présumant l'exercice d'options sur actions ¹⁾	—	41 273
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires – dilué	24 755 351	25 186 483

¹⁾ Le calcul de l'exercice présumé des options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération future non constaté moyen des options ayant un effet dilutif. Un total de 400 000 options ont été exclues (2019 – 200 000).

26. Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés

Billets à ordre émis en contrepartie partielle de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar

En 2019, la Société a réglé et annulé quatre des six billets à ordre qui avaient été comptabilisés au titre de sa contrepartie d'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar et comptabilisé une perte de 452 \$.

La méthode des flux de trésorerie actualisés a été utilisée à l'égard de ces billets à ordre pour rendre compte de la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de la Société. Les billets font appel à des données d'entrée non observables importantes, notamment des taux d'actualisation et des projections des produits et du BAIIA. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation utilisés auraient une incidence de 45 \$ sur la juste valeur au 30 novembre 2020 (2019 – 80 \$).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, un profit de 139 \$ a été constaté à l'égard des billets à ordre pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 (2019 – profit de 1 897 \$).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

26. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)

Contreparties éventuelles sur acquisitions

Dans le cadre de l'acquisition de Yuzu Sushi et de Allô! mon coco ainsi que de sa participation dans Tortoise Group, la Société a consenti des contreparties éventuelles aux vendeurs. Ces contreparties éventuelles comportent des clauses d'indexation sur le résultat qui sont fondées sur les bénéfices futurs; elles sont remboursables en août 2021 dans le cas de Yuzu Sushi et en décembre 2022 pour Tortoise Group. Ces contreparties éventuelles ont été comptabilisées à la juste valeur et sont réévaluées régulièrement. La contrepartie dévolue à Allô! Mon coco, d'un montant total de 910 \$, a été réglée au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 997 \$ a été constatée à l'égard des contreparties éventuelles pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 (2019 – perte de 223 \$).

Obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle

La Société a conclu un accord à l'effet d'acheter une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. à la demande de l'actionnaire concerné, en tout temps à compter du 9 décembre 2017. La contrepartie est fondée sur un multiplicateur du BAIIA tel que défini aux conditions de l'accord avec l'actionnaire. La Société comptabilise un passif à la juste valeur (note 22) qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 207 \$ (2019 – profit de 30 \$) a été constaté à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle.

Lors de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, la Société a conclu un accord à l'effet d'acquérir la participation ne donnant pas le contrôle de 10220396 Canada inc. en juin 2022. La contrepartie à payer pour cette acquisition sera fondée sur les bénéfices futurs. La Société a comptabilisé un passif à la juste valeur (note 22) qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Une méthode de flux de trésorerie actualisés a été utilisée pour rendre compte de la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de la Société à l'égard de cette obligation. L'obligation de rachat de la participation ne donnant pas le contrôle fait appel à des données d'entrée non observables importantes, dont un taux d'actualisation et des projections du BAIIA. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation utilisés auraient une incidence de néant \$ sur la valeur comptable au 30 novembre 2020 (2019 – 21 \$).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, un profit de 1 549 \$ (2019 – perte de 48 \$) a été constaté à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle.

Obligation de rachat de la participation du partenaire dans une coentreprise

Dans le cadre de son acquisition de sa participation de 70% dans une coentreprise acquisitive de Tortoise Group, la Société a conclu une entente à l'effet de racheter la participation résiduelle de 30% avant décembre 2025. La contrepartie d'acquisition à payer sera fondée sur des profits futurs. La Société a comptabilisé un passif à la juste valeur (note 22) qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation utilisés auraient une incidence de 67 \$ sur la valeur comptable au 30 novembre 2020 (2019 – néant).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 494 \$ (2019 – néant) a été constatée à l'égard de l'obligation de rachat de cette participation du partenaire dans une coentreprise.

Swap de taux d'intérêt

La Société détient un swap de taux d'intérêt qui a été conclu à un taux fixe sur un montant notionnel de 100 000 \$ et qui échoit le 21 juillet 2021. La juste valeur de ce swap de taux d'intérêt totalisait 1 152 \$ (2019 – néant) et, lors de la réévaluation de la juste valeur, la Société a comptabilisé une perte de 1 592 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 (2019 – perte de 725 \$). La Société a classé cet instrument financier comme donnée d'entrée de niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

26. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)

Swaps de devises et de taux d'intérêt

Le 30 novembre 2020, la Société a conclu deux swaps de devises et de taux d'intérêt variable contre variable d'un (1) mois. Une juste valeur nulle été comptabilisée au 30 novembre 2020 (2019 – néant).

Reçoit – Nominal	Reçoit – Taux	Paie – Nominal	Paie – Taux
137 600 \$ US	2,44%	180 000 \$ CA	2,45%
95 410 \$ US	1,85%	125 000 \$ CA	1,94%

Hiérarchie des justes valeurs

	Niveau 3	
	2020	2019
	\$	\$
Billets à ordre de Houston Avenue Bar & Grill	—	329
Obligation de rachat de billets à ordre relatifs à Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar	2 928	2 738
Contreparties éventuelles à l'égard d'acquisitions et de la participation dans une coentreprise	8 075	3 874
Options de rachat de participations ne donnant pas le contrôle	1 171	2 513
Obligation de rachat de la participation du partenaire dans une coentreprise	3 364	—
Passifs financiers	15 538	9 454

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs financiers et passifs financiers échéant à court terme se rapproche de leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent les liquidités, les débiteurs, les créditeurs ainsi que les charges à payer et les dépôts. Le tableau ci-dessous présente la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers aux 30 novembre 2020 et 2019. Étant donné que des estimations sont utilisées pour déterminer la juste valeur, ces données ne doivent pas être interprétées comme réalisables en cas de règlement des instruments.

	2020		2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Prêts à recevoir	4 760	4 760	7 145	7 145
Créances liées à des contrats de location-financement	468 127	468 127	—	—
Passifs financiers				
Dette à long terme ¹⁾	443 852	453 397	531 196	542 147

¹⁾ À l'exclusion des billets à ordre, des contreparties éventuelles à l'égard d'acquisitions, du swap de taux d'intérêt, des swaps de devises et de taux d'intérêts et des obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

26. Instruments financiers (suite)

Détermination de la juste valeur

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

Prêts à recevoir et créances liées à des contrats de location-financement – La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme ou l'utilisation des taux d'intérêt du marché.

Dettes à long terme – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs financiers et à ses passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2020.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses créances clients. Les soldes présentés à l'état consolidé de la situation financière représentent l'exposition maximale au risque de crédit de chacun des actifs financiers aux dates visées. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité puisque, sauf en ce qui a trait aux montants à recevoir d'établissements établis à l'international, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada et aux États-Unis, ce qui limite la concentration de son risque de crédit.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs.

Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une hausse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. Ce sont principalement ses ventes réalisées en devises étrangères qui exposent la Société au risque de change. Les établissements de la Société situés aux États-Unis et à l'étranger utilisent le dollar américain (\$ US) comme monnaie fonctionnelle. L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, des débiteurs, de la dette à long terme libellée en dollars américains, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements aux États-Unis. Au 30 novembre 2020, la dette à long terme libellée en dollars américains n'est pas exposée au risque de change en raison des deux swaps de devises et de taux d'intérêt.

Le risque associé aux variations du taux de change du dollar américain est jugé minimal, puisque ces variations sont largement compensées par l'exploitation autonome des entités américaines de la Société.

Au 30 novembre 2020, les instruments financiers de la Société suivants sont libellés en devises :

	2020		2019	
	\$ US	\$ CA	\$ US	\$ CA
Actifs financiers				
Trésorerie	4 437	5 753	5 194	6 902
Débiteurs	645	836	253	337
Passifs financiers				
Créditeurs et dépôts	(85)	(110)	(33)	(44)
Actifs financiers nets	4 997	6 479	5 414	7 195

Toutes autres variables demeurant constantes, une augmentation éventuelle raisonnable de 5% des taux de change du dollar canadien entraînerait un profit de 250 \$ CA (2019 – profit de 271 \$ CA) aux états consolidés du résultat et du résultat global.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

26. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à des baisses ou à des hausses de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de flux de trésorerie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt applicables à ses obligations financières à taux variable.

De plus, lors du refinancement d'un emprunt, tout dépendant de la disponibilité des fonds sur le marché et de la perception qu'a le prêteur du risque présenté par la Société, la majoration qui s'applique aux taux de référence comme le LIBOR ou les taux directeurs pourrait varier et de ce fait, avoir une incidence directe sur le taux d'intérêt payable par la Société.

La dette à long terme découle principalement des acquisitions d'actifs à long terme et des regroupements d'entreprises. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa facilité de crédit renouvelable, utilisée pour financer les acquisitions de la Société. La facilité porte intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait devenir plus importante. Une somme de 433 000 \$ (2019 – 518 922 \$) était tirée sur la facilité de crédit au 30 novembre 2020. Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 4 330 \$ par année (2019 – 5 189 \$) de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société se trouve incapable de faire face à ses obligations financières à échéance. La Société a des obligations contractuelles et fiscales ainsi que des passifs financiers; elle est en conséquence exposée au risque de liquidité. Ce risque peut naître, par exemple, d'une désorganisation du marché ou d'un manque de liquidités. La Société maintient sa facilité de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Au 30 novembre 2020, la Société disposait d'une facilité de crédit renouvelable autorisée limitée à 700 000 \$ (2019 – 700 000 \$) pour s'assurer qu'elle disposera de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières. Les conditions de cette facilité de crédit renouvelable sont décrites à la note 19.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2020 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	111 372	111 372	111 372	—	—	—
Dette à long terme (note 22)	460 542	460 892	4 231	6 287	442 124	8 250
Intérêts sur la dette à long terme ¹⁾	S.o.	17 975	4 902	4 902	8 171	—
Obligations locatives	558 749	574 495	63 157	63 157	109 670	338 511
	1 130 663	1 164 734	183 662	74 346	559 965	346 761

¹⁾ Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

27. Informations sur le capital

En ce qui concerne la gestion de son capital, la Société vise les objectifs suivants :

- Préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement au besoin;
- Procurer à ses actionnaires un rendement satisfaisant; et
- Conservier une certaine souplesse financière afin d'avoir accès à du capital dans le cas de nouvelles acquisitions.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

27. Informations sur le capital (suite)

La Société définit son capital comme suit :

- a) Capitaux propres;
- b) Dette à long terme, y compris la tranche à court terme;
- c) Produits différés, y compris la tranche à court terme; et
- d) Trésorerie.

La stratégie financière de la Société vise à lui permettre de conserver une structure de capital souple adaptée aux objectifs énoncés ci-dessus et de réagir aux changements du contexte économique et aux types de risques associés aux actifs sous-jacents. La Société peut investir dans des placements à plus ou moins long terme selon ses besoins éventuels de liquidités.

La Société surveille son capital en fonction du ratio d'endettement. Le tableau ci-dessous présente les valeurs de ce ratio aux 30 novembre 2020 et 2019 :

	2020	2019
	\$	\$
Emprunts	460 542	540 650
Capitaux propres	583 070	665 480
Ratio d'endettement	0,79	0,81

Le maintien d'un faible ratio d'endettement est une priorité pour préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement à un coût raisonnable pour de futures acquisitions. La Société prévoit maintenir un faible ratio d'endettement par l'utilisation continue des flux de trésorerie attendus des nouveaux établissements acquis tant aux États-Unis qu'au Canada pour réduire le niveau de sa dette à long terme.

Après le 31 mai 2021, suivant les conditions de sa facilité de crédit renouvelable, la Société devra respecter un ratio maximal dette-BAIIA proforma de 4,0:1,0 à la suite d'une acquisition de plus de 150 000 \$ pour une période de douze mois après l'acquisition; de 3,5:1,0 par la suite et jusqu'à l'échéance de la facilité de crédit, le 23 septembre 2022.

28. Produits

	Pour l'exercice clos le					
	30 novembre 2020			30 novembre 2019		
	Canada	É.-U. et International	TOTAL	Canada	É.-U. et International	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Redevances	57 798	107 333	165 131	84 477	97 239	181 716
Droits de franchise et de transfert	5 872	4 262	10 134	5 488	3 476	8 964
Ventes au détail, transformation des aliments et produits de distribution	103 765	4 593	108 358	90 689	4 176	94 865
Vente de biens, y compris les produits tirés d'activités de construction	24 095	48 029	72 124	48 710	51 431	100 141
Produits tirés des droits abandonnés de cartes-cadeaux	313	4 466	4 779	318	6 084	6 402
Fonds promotionnels	30 401	56 406	86 807	42 461	42 999	85 460
Autres revenus de franchisage	29 000	23 030	52 030	38 791	24 954	63 745
Autres	2 836	8 918	11 754	4 609	5 040	9 649
	254 080	257 037	511 117	315 543	235 399	550 942

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

29. Charges d'exploitation

	Pour l'exercice clos le					
	30 novembre 2020			30 novembre 2019		
	Canada	É.-U. et International	TOTAL	Canada	É.-U. et International	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût des marchandises vendues et loyers	15 888	20 315	36 203	35 859	28 350	64 209
Frais de ventes au détail, de transformation des aliments et de distribution	91 865	—	91 865	80 388	—	80 388
Salaires et avantages	39 619	62 412	102 031	47 762	59 847	107 609
Subvention salariale et des loyers	(7 020)	—	(7 020)	—	—	—
Frais de consultation et honoraires professionnels	7 599	7 694	15 293	8 999	7 125	16 124
Frais rattachés aux cartes-cadeaux	—	5 522	5 522	—	9 083	9 083
Redevances	16	5 890	5 906	266	6 355	6 621
Fonds promotionnels	30 401	56 406	86 807	42 461	42 999	85 460
Perte de valeur reliées aux pertes de crédit attendues	5 497	3 300	8 797	715	472	1 187
Autres ¹⁾	10 870	17 532	28 402	13 413	19 453	32 866
	194 735	179 071	373 806	229 863	173 684	403 547

¹⁾ Les autres charges d'exploitation comprennent principalement des frais de déplacement et de représentation et d'autres frais administratifs.

30. Garantie

La Société a garanti les contrats de location de certains établissements franchisés dans l'éventualité où les franchisés seraient incapables d'honorer leurs engagements locatifs résiduels; la somme maximale que la Société pourrait être tenue de payer aux termes de ces ententes s'élevait à 13 374 \$ au 30 novembre 2020 (2019 – 15 057 \$). De plus, la Société pourrait être tenue de régler des loyers à pourcentage, des taxes foncières et des frais d'aires communes. Au 30 novembre 2020, la Société avait engagé 1 796 \$ (2019 – néant) à l'égard de ces garanties.

31. Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. L'estimation faite par la Société du montant lié au dénouement de ces poursuites est présentée à la note 20. Le calendrier d'éventuelles sorties de trésorerie, le cas échéant, échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

32. Impôt sur le résultat

Le tableau ci-dessous présente les variations de la charge d'impôt sur le résultat en fonction du taux d'imposition de base combiné fédéral et provincial canadien applicable au bénéfice d'exploitation avant impôt :

	2020		2019	
	\$	%	\$	%
Taux d'imposition combiné au Canada	(13 766)	26,5	26 067	26,6
Ajouts pour tenir compte des éléments suivants :				
Écart entre les taux d'imposition prévus par la loi au Canada et à l'étranger	(4 313)	8,3	(4 511)	(4,6)
Partie non imposable des gains en capital	(511)	1,0	(103)	(0,1)
Différences permanentes	12 196	(23,5)	(376)	(0,4)
Comptabilisation d'actifs d'impôt différé non comptabilisés précédemment	(247)	0,5	(106)	(0,1)
Pertes dans une filiale pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	161	(0,3)	273	0,3
Variation des taux de l'impôt sur le résultat différé	(2 655)	5,1	(676)	(0,7)
Ajustement apporté aux provisions de l'exercice précédent	183	(0,4)	208	0,2
Révision des estimations relatives à l'impôt exigible	(5 410)	10,4	—	—
Autres – montant net	(692)	1,3	(515)	(0,5)
Provision d'impôt sur le résultat	(15 054)	28,9	20 261	20,7

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

32. Impôt sur le résultat (suite)

Le tableau qui suit présente les variations de l'impôt sur le résultat différé au cours de l'exercice :

	30 novembre 2019	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé aux autres éléments du résultat global	Acquisi- tion	Incidence de la première application d'IFRS 16	Change	30 novembre 2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux :							
Immobilisations corporelles et actifs détenus en vue de la vente	(2 383)	661	—	—	—	122	(1 600)
Créances liées à des contrats de location- financement	—	15 926	—	—	(138 019)	681	(121 412)
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	(187)	—	—	(17 573)	200	(17 560)
Débiteurs	(51)	533	—	—	—	(27)	455
Coûts différés	(1 352)	123	—	—	—	(23)	(1 252)
Stocks	72	30	—	—	—	(2)	100
Provisions et cartes-cadeaux	16 235	3 233	—	—	(329)	(474)	18 665
Dette à long terme	1 124	(907)	42	—	—	23	282
Pertes autres qu'en capital	2 344	(1 539)	—	—	—	23	828
Immobilisations incorporelles	(191 027)	19 527	—	—	—	2 902	(168 598)
Charges à payer	6 217	2 644	—	—	—	(299)	8 562
Produit différé	10 854	(848)	—	—	(538)	(91)	9 377
Obligations locatives	—	(15 782)	—	—	160 196	(827)	143 587
	(157 967)	23 414	42	—	3 737	2 208	(128 566)

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

32. Impôt sur le résultat (suite)

	30 novembre 2018	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé aux autres éléments du résultat global	Acquisi- tion	Ajustements de la répartition du prix d'achat	Change	30 novembre 2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux :							
Immobilisations corporelles	1 691	(1 080)	—	(3 138)	160	(16)	(2 383)
Débiteurs	824	(868)	—	(3)	—	(4)	(51)
Coûts différés	(1 134)	(218)	—	—	—	—	(1 352)
Stocks	(121)	37	—	156	—	—	72
Provisions et cartes-cadeaux	15 067	543	—	569	67	(11)	16 235
Dette à long terme	(646)	1	245	1 522	—	2	1 124
Pertes autres qu'en capital	289	483	—	1 566	—	6	2 344
Immobilisations incorporelles	(145 162)	(2 286)	—	(44 009)	—	430	(191 027)
Charges à payer	3 207	(159)	—	3 165	—	4	6 217
Produit différé	10 099	778	—	(30)	—	7	10 854
	(115 886)	(2 769)	245	(40 202)	227	418	(157 967)

Au 30 novembre 2020, des pertes en capital d'environ 910 \$ (2019 – 52 \$) pouvaient être appliquées à l'encontre de gains en capital d'exercices ultérieurs et être reportées indéfiniment. L'économie d'impôt différé découlant de ces pertes en capital n'a pas été comptabilisée.

Au 30 novembre 2020, des pertes autres qu'en capital s'élevant à environ 1 827 \$ (2019 – 1 273 \$) ont été accumulées dans l'une des filiales de la Société pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes en capital expirent entre 2037 et 2040.

La différence temporaire déductible rattachée au change de prêts intersociétés pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'élève à 4 237 \$ (2019 – 633 \$).

Aucun passif d'impôt sur le résultat différé n'est comptabilisé sur les bénéfices non rapatriés de 4 716 \$ (2019 – 60 279 \$) rattachés aux investissements dans des filiales. Ces bénéfices non rapatriés sont réinvestis dans les filiales et ne seront pas rapatriés dans un avenir prévisible.

La Société a un risque fiscal incertain lié aux périodes de pré-acquisition au cours desquelles les déclarations de revenus ont été produites par les propriétaires précédents.

33. Information sectorielle

La direction surveille et évalue les résultats de la Société sur la base de deux secteurs géographiques, soit le Canada et les États-Unis d'Amérique/International. La Société et son chef de l'exploitation évaluent la performance de chaque secteur sur la base de ses résultats, lesquels correspondent à ses produits diminués des charges d'exploitation. Dans ces secteurs géographiques, le chef de l'exploitation de la Société évalue également le rendement de sous-secteurs selon les types de produits offerts ou de services fournis. Ces sous-secteurs comprennent le franchisage, les établissements propriétaires, la transformation des aliments, la distribution et les ventes au détail ainsi que les produits et charges des fonds promotionnels. Cette information est présentée ci-après.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

33. Information sectorielle (suite)

Le tableau ci-après présente un sommaire du rendement de chacun des secteurs géographiques et d'activités pour les exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019.

30 novembre 2020

	CANADA						ÉTATS-UNIS / INTERNATIONAL						
	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter-sociétés	Total Canada	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter-sociétés	Total États-Unis International	Total consolidé
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits d'exploitation	105 646	18 407	104 235	30 401	(4 609)	254 080	152 155	46 274	4 593	56 406	(2 391)	257 037	511 117
Charges d'exploitation	56 703	17 685	92 451	30 401	(2 505)	194 735	78 819	48 341	—	56 406	(4 495)	179 071	373 806
Profit (perte) du secteur	48 943	722	11 784	—	(2 104)	59 345	73 336	(2 067)	4 593	—	2 104	77 966	137 311
Actifs totaux	1 250 921	16 853	23 794	6 934	—	1 298 502	662 642	38 958	—	13 595	—	715 195	2 013 697
Passifs totaux	940 270	17 163	7 476	6 934	—	971 843	427 831	17 914	—	13 595	—	459 340	1 431 183

30 novembre 2019 ¹⁾

	CANADA						ÉTATS-UNIS / INTERNATIONAL						
	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter-sociétés	Total Canada	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter-sociétés	Total États-Unis International	Total consolidé
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits d'exploitation	146 598	39 133	91 570	42 461	(4 219)	315 543	138 788	51 283	4 176	42 999	(1 847)	235 399	550 942
Charges d'exploitation	68 437	40 688	81 294	42 461	(3 017)	229 863	79 322	54 412	—	42 999	(3 049)	173 684	403 547
Profit (perte) du secteur	78 161	(1 555)	10 276	—	(1 202)	85 680	59 466	(3 129)	4 176	—	1 202	61 715	147 395
Actifs totaux	995 215	6 132	17 862	5 708	—	1 024 917	605 751	11 787	—	6 346	—	623 884	1 648 801
Passifs totaux	663 510	3 657	5 030	5 708	—	677 905	296 148	2 922	—	6 346	—	305 416	983 321

¹⁾ Les soldes de l'exercice précédent ont été retraités pour rendre compte d'un reclassement entre les activités de franchisage et les sous-secteurs des établissements propriétaires.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

34. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau ci-après présente l'évolution des passifs et des actifs découlant des activités de financement et d'investissement.

	Facilité de crédit renouve- lable	Coûts de financement d'emprunts	Contrats et retenues ne portant pas intérêt	Billets à ordre	Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	Option d'achat d'une participation ne donnant pas le contrôle	Contrepartie éventuelle	Obligation de rachat de la participation du partenaire dans une coentreprise	Swap de taux d'intérêt	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2019	518 922	(2 149)	14 423	3 067	1 549	964	3 874	—	—	540 650
<u>Variations découlant d'activités de financement :</u>										
Augmentation de la facilité de crédit renouvelable à terme	20 000	—	—	—	—	—	—	—	—	20 000
Remboursement de la facilité de crédit renouvelable à terme, de retenues et de contreparties éventuelles	(105 922)	—	(2 305)	—	—	—	(910)	—	—	(109 137)
Paiement d'avances	—	(525)	—	—	—	—	—	—	—	(525)
<u>Variation découlant d'activités d'exploitation :</u>										
Intérêts versés	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 165)	(1 165)
<u>Variations découlant de transactions hors trésorerie :</u>										
Amortissement de coûts de transaction directement attribuables à un contrat de financement	—	1 026	—	—	—	—	—	—	—	1 026
Accumulation d'intérêt sur des retenues ne portant pas intérêt	—	—	1 063	—	—	—	—	—	—	1 063
Réévaluation de passifs financiers constatés à la JVRN (note 26)	—	—	—	(139)	(1 549)	207	997	494	1 592	1 602
Change	—	—	(60)	—	—	—	—	—	—	(60)
Autre	—	—	(621)	—	—	—	(15)	—	725	89
<u>Variations découlant d'activités d'investissement :</u>										
Émission d'une obligation de rachat de la participation du partenaire d'une coentreprise (note 14)	—	—	—	—	—	—	—	2 870	—	2 870
Émission d'une contrepartie éventuelle (note 14)	—	—	—	—	—	—	4 129	—	—	4 129
Solde au 30 novembre 2020	433 000	(1 648)	12 500	2 928	—	1 171	8 075	3 364	1 152	460 542

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

34. Tableau des flux de trésorerie (suite)

Le tableau suivant présente les variations des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation :

	2020	2019
	\$	\$
Débiteurs	7 941	(10 381)
Stocks	(1 973)	1 073
Prêts à recevoir	2 555	(1 948)
Autre actif	(784)	(1 316)
Frais payés d'avance et dépôts	1 440	(1 218)
Créditeurs et charges à payer	11 597	9 431
Provisions	(9 161)	(2 390)
Passifs relatifs aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation	4 625	3 126
Produits différés et dépôts	1 101	2 302
	17 341	(1 321)

Des éléments hors trésorerie totalisant 136 \$ (2019 – 612 \$) sont inclus dans le produit des cessions d'immobilisations corporelles.

Des éléments hors trésorerie totalisant 128 \$ (2019 – néant) sont inclus dans les ajouts aux immobilisations incorporelles.

La variation des débiteurs ne comprend pas de transferts hors trésorerie de la dette à long terme (2019 – 906 \$).

35. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés lors de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants pour les exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019 :

	2020	2019
	\$	\$
Avantages à court terme	2 619	2 497
Rémunération à base d'actions	963	657
Jetons de présence des membres du conseil d'administration	75	75
Total de la rémunération des principaux dirigeants	3 657	3 229

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, les chefs de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son président du conseil d'administration, qui contrôle 19,77% des actions en circulation.

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants mentionnés ci-dessus. Le tableau suivant présente le total de leur rémunération :

	2020	2019
	\$	\$
Avantages à court terme	505	494
Paiement fondé sur des actions	10	22
Services de consultation	—	38
Total de la rémunération des personnes liées aux principaux dirigeants	515	554

Groupe d’Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

35. Transactions entre parties liées (suite)

La Société a conclu un accord de services consultatifs en développement des affaires et en gestion avec l'un des partenaires de sa coentreprise. La Société lui a versé des honoraires de 155 \$ au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020 (2019 – néant). Un débiteur net de 135 \$ au 30 novembre 2020 (2019 – néant) est actuellement dû à la Société par son partenaire dans la coentreprise.